

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 39 (1954)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (système Raiffeisen)



Paraît chaque mois

Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) : Fr. 3.—
Abonnements facultatifs : Fr. 2.50
Abonnements privés : Fr. 4.—

 Régie des annonces : ANNONCES SUISSES S.A.
Genève, Lausanne, Zurich, St. Gall et succursales Prix du mm. 15 c.

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse à Saint-Gall. Tél. (071) 2 73 81
Impression : Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne

UNION SUISSE
DES CAISSES
DE CRÉDIT MUTUEL
(Système Raiffeisen)



Interlaken et la Jungfrau

CONVOCAATION A LA 51^e assemblée ordinaire des délégués

lundi 10 mai 1954, à 8 h. 30 au Kursaal, à INTERLAKEN

ORDRE DU JOUR :

1. Allocution d'ouverture du président Dr G. Eugster
conseiller national
2. Désignation de 4 scrutateurs
3. Rapport sur l'activité de l'Office de revision et la situation des Caisses affiliées I. Egger, directeur
4. Présentation des comptes et bilan de 1953, rapport sur l'activité de la Caisse centrale P. Schwager, directeur
5. Rapport et propositions du Conseil de surveillance A. Müller
conseiller national
6. Résolution concernant l'approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1953 et la répartition du bénéfice
7. Election complémentaire au Conseil d'administration (période statutaire 1952/1956)
8. Discussion générale

Droit de délégation selon art. 11 des statuts de l'Union :

Chaque Caisse a droit à 2 délégués pour la première centaine de sociétaires, plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué a droit à une voix.

Saint-Gall, le 7 avril 1954.

Au nom du Conseil d'administration :
Le président : Dr G. EUGSTER.

Avant-propos sur le Congrès

C'est une fois de plus à Interlaken qu'échoit l'honneur, cette année, de recevoir les 9 et 10 mai les délégués des Caisses Raiffeisen suisses qui viendront de toutes les régions du pays pour tenir leurs assises annuelles.

Interlaken ouvre ses portes hospitalières au mois d'avril déjà afin que ses visiteurs puissent jouir pleinement des beautés dont la nature a si richement doté ce bel endroit. Les hôtels y sont nombreux, les voies de communications excellentes. Rien ne manque à cet élégant « salon de réception » pour y rendre un séjour agréable. Mais surtout, Interlaken reste une des rares stations du pays qui soit encore à même d'héberger des congrès de l'importance du nôtre. Les raiffeisenistes y retourneront avec le même plaisir qu'ils avaient déjà éprouvé aux Congrès de 1931, 1946 et 1949. La charmante cité les recevra, cette fois encore, avec la même sympathie, le même empressement.

Le Congrès se tenant cette année en terre bernoise, il n'est pas sans intérêt de faire succinctement l'historique du mouvement Raiffeisen dans ce canton. Il est lié, d'ailleurs de près, à l'éclosion du mouvement en Suisse. Alors que, dans la seconde partie du siècle dernier, des citoyens dévoués étudiaient les moyens de porter remède aux pressants besoins de crédit des populations rurales, le conseiller d'Etat bernois de Steiger s'en fut chez Raiffeisen lui-même pour y étudier son système du crédit coopératif. A son retour d'Allemagne, de Steiger ne tarissait pas d'éloges sur la fondation Raiffeisen: « Ce n'est que par la coopération basée sur l'effort personnel, disait-il, que nos paysans sauront se libérer de la tentation du seul profit et qu'ils pourront abandonner sans regret les prêteurs âpres au gain ».

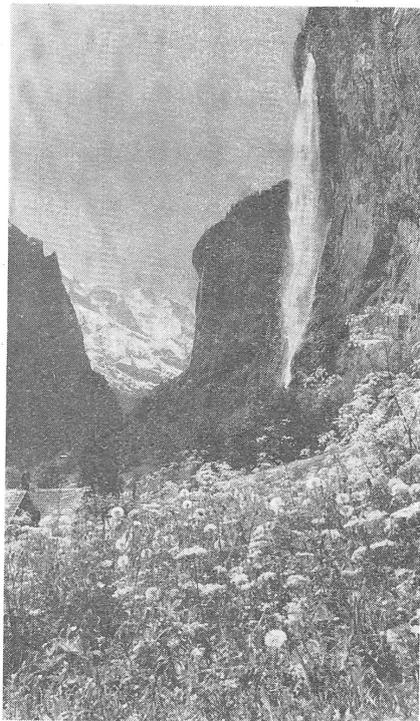
Si les efforts déployés par de Steiger restèrent infructueux, il n'en avait pas moins fait œuvre de pionnier. La semence était cependant déposée, attendant le moment propice à son épanouissement.

Ce n'est que relativement tard que l'événement se produisit. Mais une fois mises en train, les Caisses Raiffeisen se développèrent avec autant de vigueur que de rapidité. A mesure que quelques communes faisaient l'expérience des avantages procurés par les Caisses Raiffeisen, d'autres se sentaient irrésistiblement attirées vers cette source bienvenue de crédit.

Le canton de Berne figure aujourd'hui à la statistique avec 118 Caisses au second rang des cantons suisses.

Dans le JURA, les Caisses sont très répandues. La première a été fondée à Bure par le curé de l'endroit, l'abbé M. Gueniat, en 1910. Mais ce fut sous l'initiative du curé de Boécourt, l'abbé A. Montavon, que le mouvement de fondation fut effectivement lancé en 1923. Le Jura compte actuellement 63 Caisses avec 4858 sociétaires, plus de 15 000 épargnants; le total des bilans atteint 38 millions.

L'ancien canton possède 56 Caisses groupant 5772 sociétaires et plus de 22 000 déposants d'épargne. Le bilan



Le Staubbach

total se chiffre à 50 millions. Ces 56 sections sont presque toutes situées dans l'Oberland. Le riche plateau bernois — l'Emmenthal, la Haute-Argovie, le Mittelland et le Seeland — avec son réseau de vieilles Caisses d'épargne communales et de district, présente un terrain plus difficile à défricher.

* * *

Le Congrès de 1954 se déroulera selon le programme général habituel.

Le samedi 8 mai, les Conseils de l'Union tiendront séance.

L'arrivée des délégués est prévue dans la journée du dimanche. L'après-midi, à

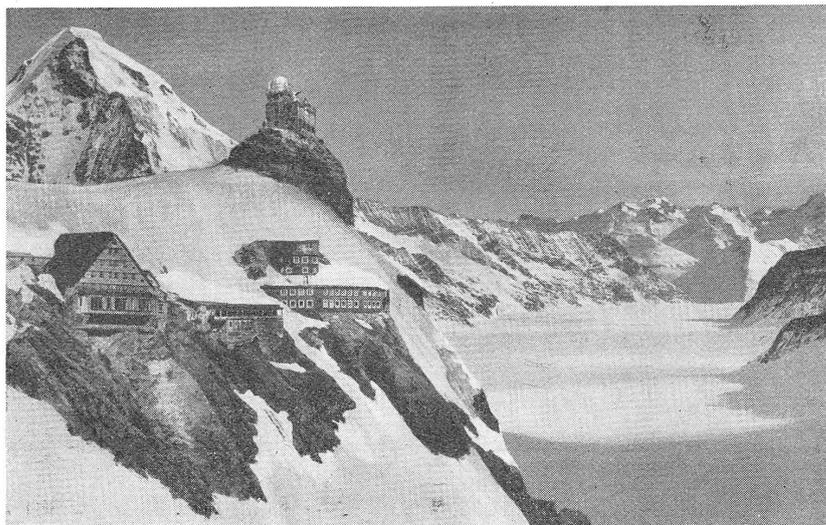
17 heures, se déroulera au Kursaal la première réunion des délégués, celle de la Coopérative de cautionnement. Selon la tradition, une soirée officielle de réception aura lieu le soir, à 20 heures, au Kursaal également, avec le gracieux concours des sociétés artistiques de Bönigen, commune voisine d'Interlaken. Son programme a été conçu de manière à faire ressortir l'esprit de la communauté rurale, centre de vie de notre démocratie. Les délégués auront ainsi la possibilité de fraterniser dans l'ambiance d'union confédérale qui fait le charme de cette première et officieuse prise de contact.

L'assemblée des délégués se déroulera le lundi 10 mai, à 8 h. 30, dans le même spacieux local. Après le discours inaugural du président de l'Union aura lieu la présentation des rapports des deux directeurs de l'Union et de la Caisse centrale. Ces rapports, exposant les résultats de l'activité de l'Office de revision, le développement et l'état actuel du mouvement tout entier ainsi que l'activité de la Caisse centrale et sa situation au 31 décembre dernier, seront du plus haut intérêt. Ils fixeront les perspectives raiffeisenistes face à l'évolution économique et financière présente. L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du Conseil de surveillance et sera appelée à se prononcer sur l'adoption des comptes de la Caisse centrale et la répartition du bénéfice; il sera proposé de distribuer un intérêt de 4 % aux parts sociales et de verser 350 000 francs aux réserves.

L'ordre du jour comporte encore des élections complémentaires au Conseil d'administration. Au Congrès du cinquante-neuf, à Saint-Gall l'an dernier, l'art. 16 des statuts de l'Union avait été modifié en ce sens que le nombre des membres du Conseil d'administration a été porté de 7 à 11. Ensuite du développement général de l'Union et de l'accroissement du nombre des Caisses, le cadre restreint de ce Conseil ne permettait pas une représentation bien équitable des cantons et des fédérations au sein des organes de l'Union. Un premier pas a donc été fait dans ce sens donnant la possibilité d'accorder un siège dans les organes centraux au moins aux Fédérations les plus importantes. Un des quatre sièges nouveaux a déjà été repourvu sitôt après la revision de cet article des statuts par l'élection du directeur démissionnaire de la Caisse centrale, M. Joseph Stadelmann. Les trois autres sièges restent à repourvoir. Les

Conseils de l'Union proposeront à l'assemblée la nomination d'un représentant de la Fédération neuchâteloise, d'un autre du Tessin et d'un troisième de la puissante Fédération de l'Oberland bernois.

Le programme général du Congrès 1954 a été conçu aussi bien que possible de manière à rendre aisé le déplacement et attrayant le séjour à Interlaken. Sa régie en est assurée comme à l'ordinaire par les soins du Bureau central. A côté des heures de délibération et de travail, ce programme laisse aux participants la possibilité de joindre l'utile à l'agréable. Il leur sera loisible de visiter la ville et ses environs. Des excursions organisées sont prévues pour le dimanche après-midi et le lundi après-midi également. Une innovation sera introduite en ce sens que ce seront des courses-surprises. Le nombre des délégués, les moyens limités de locomotion rendent impossible la liberté du choix. Une répartition rationnelle s'impose dans les limites du temps disponible.



Le Jungfrau, le Mönch et le glacier d'Aletsch

Nous donnons rendez-vous aux délégués à Interlaken les 9 et 10 mai prochains. Puissent les débats de ce Congrès se dérouler comme de coutume dans la

véritable ambiance raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui attachent les membres de notre grande famille suisse.

L'Oberland bernois et Interlaken

Nombreux sont les poètes qui ont chanté les beautés naturelles de l'Oberland, le charme de ses vieilles traditions ainsi que la grandeur d'âme de sa population.

Voici ce qu'en dit avec beaucoup d'enthousiasme M. Daniel Baud-Bovy :

« Oui, voilà notre Oberland ! » disait le guide Mani, un matin d'automne, sur le sommet du Blumlisalp, en montrant le pays qui se déroulait et se plissait autour de nous. Le même sentiment de fierté qu'il mettait à prononcer ces mots, tous les montagnards bernois l'ont dans le cœur. C'est que la plupart d'entre eux ont appris à l'école l'histoire de leur rude patrie. C'est non seulement qu'ils l'aiment, mais qu'ils la savent digne d'un grand amour. L'Oberland ne compte-t-il pas 88 communes ? Chacun des districts qui le composent — Oberhasli, Frutigen, Interlaken, Thoune, Haut et Bas Simmental — ne possède-t-il pas un hôpital particulier ? « N'est-ce pas sur les bords du lac de Thoune que l'on voit les plus riches prairies ? Et quelle contrée pourrait s'enorgueillir de chutes d'eau aussi belles et aussi variées ? Près de la Lenk, les Siebenbrunnen semblent un écheveau de lin suspendu au rocher ; à la Handeck, l'Aar s'effondre d'un seul coup, comme englutie dans la montagne, — et plus loin, dans les gorges de Meiringen, elle compose un paysage d'ancienne tapisse-

rie, à la fois héroïque et légendaire. Y a-t-il parabole plus gracieuse, plus puissante et plus éblouissante que celle du Staubbach ? Et à quels escaliers comparer ces gradins de lumière et d'écume que forment le Giessbach ou le Reichenbach ?

Deux réservoirs principaux recueillent ces eaux « sauvages », le lac de Brienz, opaque et vert et le lac de Thoune, d'un profond bleu transparent. Par les beaux jours on voit à sa surface des méandres laiteux : « Ce sont les pas de Saint Béat », vous répondent encore les riverains, si vous leur en demandez la cause.

Compagnon ou disciple de Colomban et de Gall, Béat, dit-on, évangélisa ces contrées. On ne sait presque rien de leur passé. Une tradition, toujours vivace, veut qu'un peuple scandinave les ait envahies, entre le IV^{me} et le VI^{me} siècle, et se soit fixé dans le Hasli.

* * *

L'étranger qui parcourt rapidement l'Oberland ne peut en conserver qu'une image souvent saisissante, mais sommaire et incomplète. Il faut s'être mêlé, des années durant, à la vie d'un de ces villages, avoir couru les fêtes de chant, les fêtes de lutte et, dans les foires, le jour du « marché aux filles », avoir senti ployer sous ses pieds, au rythme de lourds danseurs, les planchers des auberges, il faut avoir assisté au départ

des troupeaux pour la montagne, à une assemblée communale, à une adjudication de bois, pris part à un culte en plein air, comme il s'en fait dans le Gasterthal, à un enterrement dans le cimetière qui domine la ville, il faut avoir éprouvé ainsi quelques-unes des passions, des émotions collectives qui animent son peuple, pour comprendre tout l'attrait, mystérieux et puissant, de ce Haut-Pays.

Malgré les chemins de fer, malgré l'électricité, malgré les autobus qui ont remplacé les vieilles postes peintes en jaune, malgré la disparition croissante des beaux costumes régionaux, la nature est là, qui commande et oblige l'homme à se conformer. Façonné par elle, il lui ressemble. On ne le pénètre pas aisément. Comme les alpages solitaires où pâit son troupeau, il est rude et ferme. Pourtant nul plus que lui n'a le sens de la solidarité. Seul, que pourrait-il ? C'est par une coopération constante qu'il s'est maintenu, qu'il a prospéré dans une région si souvent inhumaine. Résistance aux ravages des torrents ou de l'avalanche, abattage des arbres, établissement des couloirs à bois, construction, entretien des chemins, des ponts, partout, pour ne pas demeurer vain, l'effort doit être collectif. Où un arbre est emporté, une forêt résiste. Ces montagnards s'étaient entre eux comme les

sapins de leurs forêts. Et s'ils s'exercent à développer leurs forces, c'est pour les mettre au service d'autrui. La lutte si digne, si loyale, est toujours un sport national. Dans le jet de pierres qui consiste à lancer le plus loin possible la pierre la plus lourde, ils voient un souvenir de la bataille de Morgarten «Frisch, fromm, fröhlich, frei» — brave, pieux, joyeux et libre — c'est la devise de ces lutteurs. Mais leur joie est peu apparente; elle ne s'épanouit guère qu'aux approches des cimes, dans cet air si léger que respirer seulement est un délice. Alors elle se révèle dans un chant étrange, qui ne peut être entendu que là, et qui est une marque de l'espace: *le jodle*. Le jodle, c'est l'expression musicale de la montagne, il en a les lignes ascendantes, il monte et aspire à monter encore. Il ressemble au chant de l'alouette, plus pur à mesure qu'il s'élève. C'est un cri d'admiration que module la splendeur du spectacle. Alors il touche le coeur jusqu'au fond.»

Ces belles lignes de M. Baud-Bovy ne nous livrent-elles pas l'âme de l'Oberland et de sa valeureuse population?

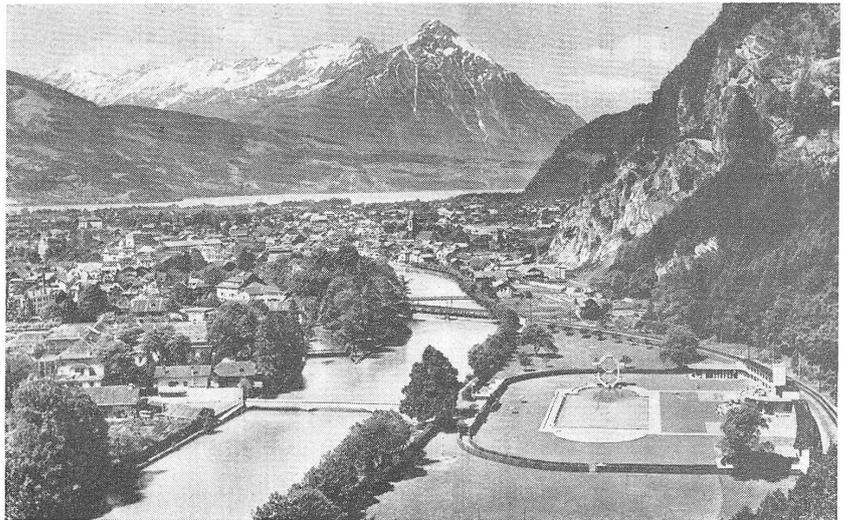
* * *

Station climatérique célèbre, *Interlaken* (inter-lacus=entre deux lacs) est située dans une plaine verdoyante, entourée de tous côtés par les hautes Alpes. Au nord, elle s'appuie à la chaîne mamelonnée du Béatenberg et aux rochers abrupts du Harder; au sud, elle regarde le massif imposant de la Jungfrau qui se dresse vers le ciel comme une architecture aérienne; à l'est et à l'ouest, les lacs de Brienz et de Thoune la baignent de leurs ondes bleues.

Le développement d'Interlaken date de la fondation du couvent des Augustins. Les moines de l'Hermitage de Matten-Interlaken défrichèrent le sol, établirent des voies de communication et instituèrent le commerce.

Avec l'aide de Berne, l'Ermitage se développa de plus en plus. Une population active et intelligente se livrait à la culture du sol, à la pêche, à l'apiculture, jusqu'à ce que la sculpture sur bois devint l'industrie principale. La sculpture fine fut introduite par Joh. Ebner, de Saint-Blaise, que le bailli Steiger appela à Interlaken en 1793 pour perfectionner les industries à domicile qui prirent alors un grand développement.

De bonne heure déjà, les visiteurs qui vinrent admirer les beautés de la nature furent nombreux. Les annales hôtelières sont riches en noms illustres: Goethe, lord Byron, C.-M. Weber, Richard Wagner y cherchèrent l'inspiration pour leurs œuvres.



Interlaken et le Niesen

Interlaken devint de plus en plus une station touristique réputée. Les chemins de fer et les bateaux créèrent un nouvel esprit. En 1935 un premier bateau à vapeur navigua sur le lac de Thoune et en 1939 sur le lac de Brienz. Vers 1850, les chemins de fer commencèrent leur invasion triomphante, dans la plaine et dans la montagne, vers les sommets les plus

fiers et les plus sauvages: Murren, Veneralp, Rothorn, Niesen, Schinige-Platte, Jungfrau.

Avec ses nombreux et grands hôtels, Interlaken est devenue aujourd'hui une station de premier ordre qui est volontiers choisie non seulement comme lieu de villégiature, mais aussi comme lieu de conférence et de congrès.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union du 25 mars 1954

1) Le président rappelle le souvenir et les grands mérites que s'est acquis, au sein du mouvement Raiffeisen suisse, le sous-directeur Henry SEREX, récemment décédé. M. Serex avait grandement contribué au maintien d'une excellente collaboration entre Romands et Suisses-allemands.

2) Les conditions d'adhésion étant dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont admises dans l'Union:

Salouf (Grisons)
Gorgier (Neuchâtel)
Commugny (Vaud)
Montagnola (Tessin)
Steinhausen (Zoug)
Densbüren-Asp (Argovie)

Les 8 fondations intervenues en 1954, portent à 977 le nombre de Caisses affiliées à l'Union.

3) M. le directeur *Egger* proclame les résultats des comptes annuels de l'ensemble des Caisses affiliées au 31 décembre 1953. Il exprime toute sa gratitude aux caissiers qui ont présenté

leurs comptes à l'Union dans le délai statutaire, soit jusqu'au 1er mars. (Un article spécial publié dans ce numéro les chiffres principaux de ces bilans).

4) 7 demandes de crédit de Caisses affiliées sont admises. Elles portent sur un total de Fr. 520 000. Depuis le début de l'année ces demandes de crédits de Caisses affiliées n'ont pas été très nombreuses. Cet état de chose confirme que les Caisses disposent, elles aussi, d'une bonne liquidité.

5) M. le directeur *Schwager* présente le bilan de la Caisse centrale au 28 février 1954. La somme du bilan, de Fr. 255,8 millions, accuse une progression de Fr. 13,3 millions pour les deux premiers mois de l'année.

Le Conseil d'administration prend toutes les décisions utiles concernant le Congrès de l'Union qui aura lieu les 9 et 10 mai prochain à Interlaken. Pour l'élection complémentaire au Conseil d'administration, il présentera un candidat de chacune des fédérations du Tessin, de Neuchâtel et de l'Oberland bernois.

**COOPÉRATIVE DE
CAUTIONNEMENT DE L'UNION
SUISSE DES CAISSES
DE CRÉDIT MUTUEL**

Convocation

à la

12^e assemblée générale ordinaire
dimanche 9 mai 1954, à 17 heures, au
« Kursaal » à Interlaken

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture par le président de l'administration.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Rapport sur l'activité de la société et présentation des comptes et bilan de 1953.
4. Rapport de l'organe de contrôle.
5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice.
6. Nominations statutaires :
 - a) 7 membres de l'Administration et son président ;
 - b) 3 membres de l'organe de contrôle.
7. Divers.

Saint-Gall, le 20 avril 1954.

Au nom de l'Administration :
Dr G. EUGSTER, président.

**Extrait des délibérations
de la séance de l'administration
de la**

**COOPÉRATIVE
DE CAUTIONNEMENT
du 9 mars 1954**

Présidence : Dr G. Eugster, président.

- 1) Le gérant M. A. Edelmann, sous-directeur, présente un rapport détaillé sur l'exercice écoulé. 1953 a de nouveau été fort propice. 276 demandes de cautionnement ont été présentées (235 en 1952) et 252 cautionnements souscrits pour une somme de Fr. 1,75 million. Durant ses 12 années d'activité, la Coopérative a reçu 1856 requêtes portant sur Fr. 11,6 millions. 1608 cautionnements ont été signés pour Fr. 9,75 millions. Les engagements effectifs au 31 déc. 1953 totalisaient Fr. 5,423 millions, répartis en 983 postes.

Le compte d'exploitation accuse un excédent de recettes de Fr. 47 813,40. Fr. 16 912.— seront utilisés pour le paiement d'un intérêt de 2 % aux parts sociales et le solde de Fr. 30 901,40 sera versé à la réserve pour risques, qui atteint ainsi près de Fr. 180 000.—.

- 2) Eu égard au résultat favorable du dernier exercice, l'Administration a décidé de réduire le taux des primes de cautionnement, à partir du 1er avril
- 3) L'assemblée générale aura lieu dans le cadre du Congrès de l'Union, qui se tiendra les 9 et 10 mai à Interlaken.

1954. Dès cette date, ces primes seront de 1/4 % pour les engagements garantis complémentaires par hypothèque de rang postérieur et de 1/2 % pour les comptes assurés uniquement par le cautionnement de la Coopérative.

Sens et esprit de la coopération dans la communauté rurale

par Géo Froidevaux, reviseur

III

La coopération au village !

Au village, la vie coopérative revêt une importance toujours plus considérable ; c'est la vie par excellence des classes moyennes laborieuses. L'agriculture, en particulier, ne se conçoit plus aujourd'hui sans organisations coopératives. Sans celles-ci, il ne saurait plus y avoir de paysannerie saine, forte et indépendante.

Mais l'homme de la terre est farouchement épris de liberté. Il est bien l'authentique descendant des Waldstätten. Il est roi sur son domaine. Le travail de la terre absorbe sa vie, sa pensée, ses forces. Lorsqu'il sent le besoin de faire appel à l'aide du voisin, il doit vaincre une répulsion spontanée : il voudrait fuir toute dépendance.

Cependant, le temps de l'individualisme du terrien est révolu. Ses conditions de vie économique se sont modifiées à tel point et si rapidement qu'il a souvent eu de la peine à s'y adapter. Il fallait vaincre la routine. Le temps est passé où son égoïsme bien entendu s'arrêtait aux limites du domaine. La solidarité lui pose le dilemme : succès ou échec. Toute une éducation est à faire. L'interdépendance des agriculteurs est devenue une loi. La coopération seule leur donne la possibilité de s'affranchir, de conserver la liberté qui leur est si chère. La coopération sera surtout le sauveteur de la *petite et de la moyenne exploitation familiale* qui doivent rester le fondement de l'agriculture suisse.

Ici aussi, traçons-en les tâches. La coopération n'interviendra que là où elle est nécessaire, utile, chaque fois qu'une en-

treprise est impossible ou non rentable à l'homme isolé. Mais elle respectera l'autonomie de chaque exploitation individuelle.

Selon les besoins, les populations rurales doivent organiser leurs associations d'entraide dans chaque domaine bien défini, associations spécialisées, limitées au plan communal et à un secteur économique précis.

J'insiste sur ce cadre restreint d'activité. La coopération doit appliquer le principe de la spécialisation et de l'homogénéité quant aux besoins à satisfaire, une coopérative ne pouvant assumer des tâches multiples. L'expérience a démontré qu'une coopérative ne remplit sa mission que si elle poursuit un seul objectif, bien déterminé. Cette conception rationnelle ne doit pas être contrecarrée par la crainte des difficultés à trouver au village les différents gérants et fonctionnaires à charge de s'occuper de chacune d'elles. Tout au contraire, elle fait appel à toutes les intelligences, met en valeur toutes les bonnes volontés et favorise la formation d'une véritable élite d'éléments actifs au service de la vie publique rurale. Les faits prouvent d'ailleurs qu'il y a, dans notre population campagnarde, de véritables trésors d'intelligence, de dévouement. Il appartient aux coopératives locales, quelle que soit leur mission spécialisée, de détecter ces valeurs latentes inexploitées, d'aviver les facultés qui s'ignorent, de les mettre en action. Ce rôle éducatif est un bienfait de plus de la coopération.

Chaque village possédera donc, selon ses besoins, bien entendu :

- a) son syndicat agricole (la modernisation des cultures et l'économie nou-

* Voir *Messenger* N^{os} 3 et 4 de 1954.

velle ont complètement modifié les besoins d'achat des nombreux produits agricoles de telle sorte que chaque commune devrait maintenant posséder sa propre association coopérative d'achat) ;

- b) son syndicat bovin et sa société d'assurance du bétail ;
- c) sa laiterie ou sa fromagerie ;
- d) son battoir, son moulin ;
- e) sa coopérative fruitière ou vinicole (son pressoir) ;
- f) sa coopérative pour l'emploi en commun de machines agricoles. L'achat en commun s'impose lorsqu'une machine assure un travail rapide et de qualité et une économie de main-d'œuvre, mais dont le coût est trop élevé et dont on n'a l'usage qu'une ou deux fois par an : semoir, rouleau, trieur, moulin concasseur, moissonneuse-lieuse, planteuse et arracheuse de pommes de terre, gros tracteur, etc. Ici, l'individualisme tue. L'achat de ces machines signifierait un trop gros investissement non rentable pour une seule petite ou moyenne exploitation. Il n'y a donc qu'une seule solution : l'usage collectif qui réalise une immense économie. Dans le domaine de la mécanisation du travail agricole, à l'effet d'en augmenter l'efficacité et de participer à la libération humaine des efforts trop longs et trop pénibles, de belles conquêtes sont encore à la portée des défricheurs coopérateurs ;
- g) et je me garde de préciser que chaque commune rurale se doit de posséder son propre établissement coopératif financier lui assurant la maîtrise de son épargne et de son crédit. Procurant l'élément vital, l'aliment financier aux associations coopératives sœurs ainsi qu'aux particuliers, la *Caisse de crédit mutuel* est le foyer générateur et le maillon capital de cette chaîne de petites entreprises qui garantissent ensemble l'autonomie parfaite de la communauté villageoise.

La commune autonome n'est-elle pas la cellule sociale par excellence, le noyau central de l'organisation de notre Etat fédératif ? Elle en est l'élément vivant. Qu'on le veuille ou non, la commune représente le dernier foyer collectif où s'exercent les droits et les libertés de la personne ; elle reste le seul rempart de la décentralisation, le seul rempart du fédéralisme vivant.

Les piliers du pays de demain seront

encore et toujours étayés par les communes autonomes. N'est-ce pas là la revendication primordiale et essentielle du « Conseil des communes de l'Europe » ? Cette institution européenne présidée brillamment par un Suisse, le conseiller national Cottier, de Genève, s'est donné pour mission de travailler à la reconstruction de l'Europe pour assurer la paix en donnant comme base de constitution à chaque Etat la *commune autonome*. Voici le thème de son action : « Introduire l'autonomie communale là où elle n'existe pas encore, la rétablir là où elle a été supprimée, la fortifier là où elle existe déjà. Il est parfaitement vain de vouloir reconstruire l'Europe sans revenir à la base même où les hommes ont leurs vraies, leurs seules racines, où, chaque jour, ils doivent vivre, travailler et espérer, la commune ». Dans nos communes, l'homme est près de l'homme. Il n'y a aucun anonymat, chacun a son nom, son visage, son âme. Chacun a pleine conscience de sa part de responsabilité. Veillons jalousement à conserver cet aspect à nos villages. Oui, la commune la plus petite soit-elle doit donc prendre conscience de sa force et prouver qu'elle est majeure, capable de réaliser son autonomie qui doit embrasser tous les domaines de la vie rurale.

Le cycle en étant complet, l'individu n'a plus qu'à choisir celles de ces associations qui ont un but commun avec son exploitation particulière, celles qui répondent à ses besoins, et à y collaborer librement pour participer à leur action bien-faisante. Mais empressons-nous de souligner qu'il devra chasser tout esprit d'égoïsme, qu'il ne sera pas guidé par le seul désir d'obtenir des avantages matériels immédiats et personnels, mais qu'il devra collaborer loyalement au bien général de l'institution, au bien commun de tous les adhérents. Les profits personnels viendront par surcroît. La vraie coopération implique tout d'abord des devoirs avant la réalisation des droits. Coopérer c'est « travailler », c'est faire un effort pour que les objectifs du groupe soient atteints. Ici, ouvrons une petite parenthèse :

Constatons avec plaisir les efforts des pouvoirs publics pour développer et encourager les petites entreprises artisanales et industrielles. Les mêmes efforts conjugués se manifestent partout pour la *défense de l'entreprise agricole familiale*. Des organisations nationales, voire européennes et mondiales ont été créées à seules fins de mettre en œuvre tous les moyens propres à assurer la sauvegarde de la libre exploitation agricole familiale.

C'est l'objectif essentiel de la Confédération européenne de l'agriculture, dont le

fondateur est le vénéré professeur Laur, actuellement son président d'honneur.

Dans une récente assemblée générale (c'était le 13 septembre 1952, à Wiesbaden), la C. E. A. a proclamé que le maintien de la libre exploitation familiale est conforme, pour des raisons économiques, techniques, sociales et humaines, à l'intérêt de tous les pays d'Europe. Mais cherchant les moyens de réaliser les résolutions prises, la C. E. A. adjure les pouvoirs publics et les organisations intéressées de poser comme un des postulats principaux, après celui d'une politique économique et de crédit et celui d'une législation adéquate, « l'encouragement au développement des organisations coopératives libres afin de permettre à des centaines de milliers d'exploitations familiales agricoles de s'intégrer dans l'économie moderne » et elle conclut : « Il faut provoquer un mouvement aussi étendu que possible en faveur d'une défense généralisée de l'économie libre favorisant le patrimoine de la famille indépendante et de la morale familiale, tous éléments de base de la commune autonome ».

Nous voilà en bonne compagnie... Notre thèse sur la coopération dans la vie rurale approuvée par les tenants de l'économie moderne.

Conclusion.

Nous pouvons dès lors aussi conclure.

Dans ces petites entreprises conçues bien à son format, l'homme se sent à l'aise ; il s'y reconnaît. Sa personnalité n'est pas noyée dans une masse sans borne et sans forme. Ces petites associations sont plus viables, plus souples. La surveillance en est facilitée. Tout en manifestant entre elles une collaboration à chacune profitable, elles conservent leurs caractères particuliers qui constituent un précieux stimulant. Chacun en conçoit le sens et en comprend le mécanisme qui reste simple. L'action de chacune est coordonnée et non synchronisée ; elle réclame la plus large collaboration possible du simple sociétaire avec l'autorité. Mais elle exige également de tous, du simple travailleur à l'homme de confiance, une éducation économique et sociale les informant au maximum de la complexité et de la difficulté des problèmes économiques et financiers, de manière qu'ils soient en mesure de manifester au maximum leurs besoins et leurs points de vue aux différents échelons de l'organisation coopérative.

Solidement organisées, bien administrées, jalouses de leur indépendance, ces petites unités sont armées efficacement dans la lutte contre le mouvement de

centralisation et d'économie étatisée.

Notre population rurale possède dans ces petites entreprises coopératives démocratiquement contrôlables un admirable moyen de conserver une vie propre, une existence toujours plus autonome, de servir la cause d'une économie privée démocratique et fédéraliste. C'est par l'action

de ces petites unités nées de l'initiative privée que notre pays est parvenu à se maintenir, à rester lui-même. En répartissant largement les responsabilités, en accoutumant les travailleurs à mettre l'intérêt collectif au-dessus de l'intérêt personnel, la démocratie économique et sociale forme la base solide de la vraie

démocratie politique; elle est une école de civisme, de patriotisme.

Cet antique esprit, ces constantes historiques doivent subsister, agir toujours plus fortement, se perpétuer dans la solidarité bien comprise, synonyme d'harmonie: harmonie sociale permettant une pleine harmonie de la personne humaine.

Après avoir consacré trois articles à l'analyse du bilan général de 1952 des établissements suisses de crédit, nous terminons aujourd'hui notre étude par l'examen du compte d'exploitation, soit du compte de profits et pertes.

Le *chiffre d'affaires* de l'ensemble des banques pour l'année 1952 a été de 309 milliards — dont 172 milliards pour les quatre seules grandes banques — chiffre record en augmentation de 14 milliards sur l'année précédente. Tous les groupes de banques marquent une progression. Elle est particulièrement sensible dans les quatre grandes banques (3 milliards) et dans les 27 banques cantonales (5 milliards); elle est encore de 4 ½ milliards dans les 73 « Autres banques ».

La proportion entre le chiffre du bilan et le mouvement d'affaires fait ressortir les banques dont le compte d'exploitation est le principal secteur d'activité. Dans les grandes banques, le bilan représente le 3,5 % du chiffre du mouvement. Cette proportion est de 70,7 % dans les Caisses d'épargne, de 47,4 % dans les Caisses Raiffeisen, de 34,8 % dans les banques de crédit foncier.

Le *bénéfice global brut* se chiffre à 541 millions, en augmentation de 28 millions sur l'année précédente. Il est constitué par 234 millions du solde des intérêts, 116,6 millions de commissions, 75,3 millions du produit du portefeuille-effets, 87,4 millions du produit du portefeuille des titres et participations et 6,7 millions d'autres recettes.

La répartition de ce bénéfice par groupes de banques se présente ainsi: banques cantonales: 143 millions, grandes banques: 256 millions, banques locales: 73 millions, autres groupes d'établissements de crédit: 69 millions

De ce bénéfice brut total, il y a naturellement lieu de défalquer les *dépenses d'exploitation* qui sont de l'ordre suivant (en millions de francs):

Organes de la banque et personnel	228,4
Contributions aux institutions de prévoyance	21,0
Frais généraux et frais de bureau	58,0
Frais d'émission d'emprunts	0,4
Impôts et taxes	39,6
Pertes et amortissements	41,6
Total	389,0

LA BANQUE EN SUISSE

Les dépenses pour le personnel ont encore augmenté en 1952 de 10 millions et représentent un montant total de 228,4 millions de francs. La progression de ce poste est redevenue normale comparativement aux adaptations de salaire survenues dans les années d'après-guerre 1945 à 1948.

L'*effectif* total du personnel de banque est de 21 448, soit 17 343 du sexe masculin et 4 105 du sexe féminin. 2 717 personnes ne sont occupées qu'accessoirement

4 banques ont un personnel fixe de plus de 1 000 employés, 2 de 500 à 1 000, 20 de 100 à 500 et 14 de 50 à 100. Les 6 plus grands établissements occupent à eux seuls 11 531 personnes.

Le *salaire mensuel* moyen de l'employé du sexe masculin est de Fr. 924.— dans les banques cantonales et de Fr. 898.— dans les grandes banques. Pour le personnel féminin, la moyenne est de Fr. 582.— respectivement de Fr. 568.—. Les frais d'administration pour les organes de la banque et pour le personnel représentent le 42,21 % des dépenses totales

Les autres postes des dépenses d'exploitation n'appellent pas de commentaires particuliers. Les contributions aux institutions de prévoyance pour le personnel ont augmenté de 2,1 millions de francs. Les frais généraux accusent une même augmentation de 2,1 millions. Les impôts et taxes se sont accrus de 4,6 millions pour atteindre le chiffre record déjà mentionné de 39,5 millions. Les pertes et amortissements ont nécessité un chiffre quasi inchangé.

Le *bénéfice net* disponible s'est élevé ainsi à 152 millions. Il accuse une progression de 8,7 millions sur l'année précédente et représente le 28,09 % du total du compte de profits et pertes.

De ce bénéfice net de 152 millions, 98,1 millions ont été répartis sous forme de dividendes ou d'intérêts au capital social, 43,8 millions ont été attribués aux réserves, 1,3 millions distribués à titre de tantièmes et 4 millions affectés aux institutions de prévoyance pour le personnel; 2,4 millions ont enfin été attribués à des buts spéciaux et divers.

Le dividende moyen payé en 1952 par les banques par actions a été de 6,47 % (5,44 % en 1950) alors que les banques coopératives ont réparti un intérêt moyen de 4,9 % (4,63 % en 1950). Les banques d'Etat ont été en mesure de bonifier en moyenne 3,46 % au capital de dotation (emprunts émis par l'Etat pour sa dotation), ainsi qu'une attribution extraordinaire (compensant en partie l'exonération fiscale dont elles jouissent) de 3,01 %

A fin 1952, les *réserves déclarées* de l'ensemble des banques suisses se chiffraient à 962 millions de francs.

Les chiffres qui précèdent montrent que les fabuleuses possibilités de gains que la légende attribue aux banques se réduisent à des proportions normales si l'on tient compte de toutes les charges et si l'on connaît les innombrables difficultés qu'elles rencontrent dans leur activité et tous les risques qu'elles assument.

* * *

Arrivé au terme de notre étude de l'activité des banques suisses en 1952, nous pouvons constater, d'une manière générale, que notre pays dispose d'une forte et saine organisation bancaire. Nos établissements de crédit satisfont avec aisance à leurs prestations. Ils remplissent avec compétence et un louable sentiment de responsabilité leur rôle de moteur de l'économie nationale.

Nous relèverons également avec satisfaction que, bien que détenant moins de 4 % des fonds gérés par les établissements bancaires du pays, les Caisses Raiffeisen n'en accomplissent pas moins une féconde activité en favorisant spécialement le petit crédit et le crédit d'exploitation de la population rurale. Comme l'a proclamé, un jour, le président du Conseil de la Banque nationale suisse: « L'armature financière suisse ne se concevrait plus aujourd'hui sans l'Union Raiffeisen et ses Caisses locales. Avec les autres instituts de crédit, ces institutions satisfont les besoins toujours plus importants qui se manifestent dans le domaine du petit crédit et du crédit agricole ».

Communication du Bureau de l'Union

XXVII^e Fête fédérale de chant 1954 à
Saint-Gall

Le comité d'organisation de la Fête fédérale de chant 1954 a fait frapper un

ECU-SOUVENIR

en or et argent qui est offert aux conditions suivantes :

Ecu d'or avec étui, poids 27 gr., 200 fr.
Ecu d'argent en pochette, poids 15 gr.,
5 francs.

Ces écus n'ont pas force libératoire.

Les commandes peuvent être adressées à l'Union.

La Suisse et l'U.E.P.

Bien que la question du maintien de l'Union européenne des paiements (U.E.P.) ne soit pas celle qui passionne le grand public, il est cependant nécessaire de l'aborder. Le système actuel, avec ses défauts, présente, en effet, un intérêt vital pour toute l'économie suisse.

Dans un discours prononcé le 6 mars, M. A. Muller, président de la Banque nationale suisse, a souligné les avantages présentés pour notre pays par l'U.E.P. Cet organisme international est incontestablement supérieur aux accords bilatéraux de paiements qui, pendant et après la guerre, avaient nécessité le système du « troc ». M. A. Muller a rappelé, notamment, que les exportateurs n'étaient pas les seuls (comme le croient certains, avec quelque naïveté) à profiter de l'U.E.P. Le *tourisme*, qui alimente, non seulement l'hôtellerie, mais les entreprises de transports, l'agriculture, l'artisanat, le petit commerce, les *compagnies d'assurance*, si importantes pour l'économie suisse, et d'autres branches encore ont un besoin certain de l'U.E.P. Finalement *tout le peuple suisse au travail* est intéressé à la formation d'un solde actif de la balance des revenus par nos relations commerciales avec l'étranger.

Evidemment, en face des services indéniables rendus par l'U.E.P., il faut placer l'augmentation énorme de nos créances à l'U.E.P. vis-à-vis de certains Etats, dont les principaux sont, on le sait, la France et l'Angleterre. Pratiquement la Suisse a consenti, sous forme d'avances à l'U.E.P., des subventions considérables. Les milieux syndicalistes critiquent ces crédits et voudraient, en tout cas, les mettre à la charge de l'économie privée. Certains vont même jusqu'à demander que la Confédération dénonce les accords qui nous lient à l'U.E.P., ce qui serait possible puisque ces accords viennent à expiration au mois de juin de cette année.

Ce serait, de toute évidence, une erreur grave. M. Rossey, vice-président du directoire de la Banque nationale suisse, qui est délégué au directoire de l'U.E.P., préconise une *amélioration du système*, notamment pour obtenir une réduction des avances aux Etats débiteurs, mais il met en garde contre une dénonciation des accords qui placerait rapidement la Suisse dans une position difficile. Quant à la substitution de l'économie privée, c'est-à-dire pratiquement des exportateurs et des banques, à la Confédération pour l'octroi des crédits à

l'U.E.P., elle serait pleine d'inconvénients. L'U.E.P. est une convention entre gouvernements et non une affaire privée. Ce serait affaiblir la créance de la Suisse que de lui enlever son caractère d'ordre public.

En définitive les spécialistes qui se penchent sur ce problème si délicat des paiements internationaux (il ne suffit pas de fabriquer et d'exporter, il faut encore être payé!) sont tous d'accord pour rester à l'U.E.P. Mais ce qu'il faut obtenir avant le renouvellement des ac-

cords en juin 1954, c'est deux choses indispensables : une moins grande facilité pour les Etats ayant un déficit chronique à l'U.E.P. d'obtenir des crédits à découvert et surtout la suppression, par les mêmes Etats, des contingents d'importation et des restrictions de change, qui sont contraires à l'esprit même des accords de paiements au sein de l'Union européenne. Espérons que nos délégués à l'U.E.P. sauront défendre activement ces points de vue.

LA VIE DES CAISSES AFFILIÉES

Assemblées jubilaires

Le Sépey (Vaud)

La grande commune des Ormonts-dessous — la 2^e du canton en superficie — est constituée par plusieurs villages et hameaux dispersés dans un cirque de montagnes, souvent à plus d'une heure de marche du centre qui s'appelle Le Sépey, principale station de la ligne de chemin de fer à voie étroite Aigle-Les Diablerets. La population vit de l'économie montagnarde : élevage du bétail, vente des produits du lait, exploitation des forêts. Le problème de la dépopulation de la contrée s'y présente avec une acuité toute particulière. Les pouvoirs publics, communes et canton, conjuguent leurs efforts pour arrêter l'exode par l'introduction de quelques industries pouvant s'adapter à la décentralisation. Des initiatives louables ont déjà obtenu quelques succès partiels. La question n'est cependant pas résolue et reste angoissante. Dans une telle ambiance, on comprend qu'une Caisse de crédit mutuel puisse jouer un rôle prépondérant, bienfaisant, et connaisse, pour elle-même, un grand succès.

C'est cette Caisse Raiffeisen locale qui commémorait, le samedi 20 mars, le 30^e anniversaire de sa fondation. Pour des raisons locales, on avait laissé passer la 25^e assemblée générale ordinaire sans lui donner le cachet de manifestation jubilaire. Un motif tout spécial avait incité les dirigeants à ne pas surseoir davantage à l'organisation d'une telle fête. Il s'agissait surtout de mettre à l'honneur le méritant président de direction, l'octogénaire *Alois Oguey*, fondateur de la Caisse, président sans interruption durant les 30 ans d'activité, le seul de l'équipe des responsables à pouvoir présenter un état de service de 30 ans. Il valait donc bien la peine de marquer l'événement en même temps que de proclamer les succès de la Caisse et la mission remplie au sein de la communauté villageoise.

Mais l'homme propose et Dieu dispose ! Par malheur, le vaillant président qui avait présidé les 29 précédentes assemblées et qui n'avait jamais manqué une séance des Conseils, était retenu en chambre par une bien inopportune maladie. Il fut cependant le héros du jour, chacun des orateurs se plaisant à rappeler son activité bienfaisante et marquant la dette de reconnaissance contractée envers lui par la communauté raiffeiseniste locale toute entière.

Après une gentille réception des invités par les organes de la Caisse à l'Hôtel du Mont-d'Or, la 30^e assemblée générale ordinaire s'ouvrit à 13 heures dans la grande salle de l'Hôtel du Cerf au Sépey, sous la prési-

dence de M. *Jules Oguey*, vice-président. 80 sociétaires étaient présents sur un effectif de 244, participation normale si l'on tient compte des longs déplacements de ces montagnards et des occupations qui les retiennent à la ferme. La partie administrative se déroula dans l'ordre habituel avec la lecture d'un procès-verbal détaillé par le secrétaire M. *Gustave Borlat*, la présentation du rapport de direction par M. *Jules Oguey*, vice-président, de l'exposé du caissier M. *Paul Morier* et du rapport de surveillance par M. *Jules Marlettaz*, président. Nous en tirons quelques chiffres :

En progression de 176 000 francs, le bilan atteint le magnifique chiffre de 2 238 566 francs avec un mouvement d'affaires de 3,87 millions en 2450 opérations. Les 516 épargnants ont constitué un volume de dépôts de 1,147 million auquel s'ajoutent plus d'un demi-million d'obligations et près de 400 000 francs de dépôts à vue. La fortune sociale commune, y compris le dernier bénéfice de 7 852 francs, se monte à 132 429 francs. Les montagnards des Ormonts-dessous peuvent être fiers de leurs succès, fruits bénis de la vraie et féconde solidarité sur le plan de la commune.

Après les élections statutaires — renouvellement unanime des mandats échus — et la distribution de l'intérêt aux parts sociales, on passa sans interruption, à la partie commémorative.

* * *

En l'absence du président malade qui s'était tout d'abord chargé de présenter une notice historique bien vivante puisqu'elle aurait été en même temps le film de sa propre vie de raiffeiseniste, cette tâche fut répartie entre le secrétaire de direction, M. *G. Borlat* et le caissier M. *P. Morier*. 30 ans d'activité locale sur le plan de l'épargne et du crédit furent ainsi passés en revue. Mais on fit surtout ressortir l'élément humain de l'œuvre, l'esprit d'entraide qui a présidé à toute l'activité. Retenons qu'en 1924, les séances d'orientation et de constitution furent guidées par les instructions du raiffeiseniste vaudois, M. *A. Golay*, alors caissier à Molondin. Des 71 fondateurs, 30 sont encore en vie et leurs noms furent cités au palmarès. Ayant connu un développement réjouissant et continu, la Caisse du Sépey s'est imposée en faisant le bien, en aidant, en distribuant la vitamine utile à la réalisation des initiatives. S'appuyant sur l'Union nationale des Caisses Raiffeisen dont les mérites furent plusieurs fois relevés, elle n'a jamais subi la moindre perte alors qu'un institut bancaire similaire, mais isolé,

vivant de ses propres ailes et livré à lui-même, a laissé dans sa chute des traces désastreuses et ineffaçables dans une commune voisine. C'est l'occasion de répéter « l'Union fait la force ».

Tour à tour, les invités du dehors et de la commune font chorus pour adresser à la Caisse jubilaire les félicitations de circonstance et les vœux chaleureux pour un avenir plus brillant encore.

Le délégué de Saint-Gall, M. G. Froidevaux, fondé de pouvoir, apporte le message des organes centraux de l'Union et des 977 Caisses-sœurs de la Suisse. Il profite de l'occasion pour passer en revue le programme d'action du mouvement Raiffeisen suisse et rappeler les principes directeurs qui le régissent.

Le représentant de la Fédération cantonale, M. S. Chevalley, vice-président (Puidoux), accompagné du secrétaire M. P. Viallon (Ballens), apporte le message des sections vaudoises et de leur Comité fédératif. Il parle encore en sa qualité de membre du Conseil d'administration de l'Union centrale. Président de la fédération laitière, membre très actif de nombreuses organisations agricoles, M. Chevalley est bien placé pour apporter des conseils, des directives, distribuer des consignes à ces populations montagnardes attachées au sol qui les fait vivre. Son mot d'ordre : union des volontés pour avoir raison des difficultés.

On entend encore le caissier fondateur M. H. Tenthoroy, qui se tient encore alerte malgré ses 82 ans. Resté en activité pendant 23 ans, il a marqué le développement de la Caisse de sa forte personnalité et a bien mérité de la cause. Son successeur reste sur ses traces avec succès. M. Tenthoroy est heureux de le constater et s'en réjouit. Ses réminiscences complètent d'heureuse manière les exposés des deux chroniqueurs.

On attend encore le message de l'autorité communale. C'est M. le syndic R. Vurlod de La Forclaz qui l'apporte en termes chaleureux et avec une rare distinction. Il exprime les hommages de la commune aux hommes qui ont acquis et justifié la considération de la population. Mettant en évidence les fruits bénis de la confiance mutuelle au sein de la Caisse Raiffeisen, entre les diverses œuvres communautaires dans une commune autonome et forte, l'orateur s'écrie en guise de péroraison : « Il y a encore de beaux jours à vivre aux Ormonts ».

L'acte final devait être la manifestation de reconnaissance et de sympathie des raiffeisenistes du lieu envers leur président retenu chez lui par la maladie. Un hommage public lui fut rendu par un collègue parmi les dirigeants, M. A. Vurlod. Un souvenir dédié fut remis à son fils avec charge de le transmettre au destinataire avec l'adresse de gratitude des sociétaires. Quoiqu'assez éloigné du local de la Caisse, souvent malgré les intempéries, le brave et octogénaire président a été un exemple de fidélité au bien général de la communauté. Que la génération montante imite sa conscience du devoir et l'avenir comptera encore de toujours plus belles réalisations.

Pendant toute la cérémonie jubilaire, le verre de l'amitié mit les cœurs en liesse. Une modeste collation fut servie à tous les participants. Une atmosphère d'intimité et de joie dans l'harmonie ne cessa de régner et, comme il se doit, l'assistance en chœur traduisit ses sentiments d'attachement à l'œuvre jubilaire, au pays natal et à la patrie, par des chants tels *Le peuple des bergers* dont les fortes paroles

étaient clamées avec une conviction profonde et sincère.

La solidarité n'étant pas un vain mot, des autos de sociétaires ainsi qu'un car furent mis à disposition pour reconduire de tous côtés les participants éloignés, car il était déjà l'heure où la ferme rappelle ses hommes. Ce fut tout de même une heureuse journée dont les échos se répandront en bienfaits pour la Caisse locale et pour toute la commune.

Fx.

Grand-Saconnex (Genève)

La vingt-cinquième assemblée annuelle de la Caisse de crédit mutuel du Grand-Saconnex tenue le samedi 20 mars, a fourni l'occasion de rendre un vibrant hommage aux fondateurs pour leur œuvre de pionniers et d'exprimer les sentiments de la reconnaissance générale aux dirigeants pour leur fructueux travail.

Née d'une initiative prise par la Corporation des travailleurs de la terre, la Caisse du Grand-Saconnex rencontra dans ses débuts certaines difficultés. Ainsi, elle ne réunissait tout d'abord qu'une petite partie de la population de sa circonscription ; d'autre part, elle devait tenir compte des conditions spéciales de cette commune de banlieue. Fort heureusement, elle put compter, dès le début, sur le concours d'un homme qui s'affirma comme le véritable père de l'œuvre : M. Francis Tissot, initiateur, premier caissier, puis président. Il est aujourd'hui le seul membre des organes dirigeants en fonction dès la fondation. Son optimisme et son énergie triomphèrent de tous les obstacles. La forte participation à l'assemblée jubilaire ainsi que les messages de sympathie des maires du Grand-Saconnex et de Chambésy-Pregny ont confirmé que la Caisse jouit aujourd'hui de la considération générale. M. Berthoud, chef du service de l'agriculture, y représentait le gouvernement. Il constata avec joie que l'esprit de solidarité à la base du mouvement Raiffeisen faisait partie aujourd'hui de notre patrimoine spirituel. MM. M. Constantin (Collex) et Chillion (Lancy) apportèrent à la jubilaire les vœux et les félicitations de la Fédération cantonale tandis que M. Bucheler, reviseur, congratula la Caisse au nom de l'Union Raiffeisen suisse, heureuse de la circonstance pour remettre à sa fidèle sociétaire un diplôme dédié.

Les comptes et bilan du vingt-cinquième exercice furent adoptés sur présentation d'intéressants rapports du président M. Fr. Tissot et du caissier M. Dubosson et selon les propositions de l'organe de contrôle. Hélas, deux démissions durent être enregistrées : celles de M. Joly et de M. A. Monachon, respectivement président et membre du Conseil de surveillance. Les mérites des démissionnaires furent mis en relief par le président. Pour leur succéder, l'assemblée fit appel à MM. J. Béguin et F. Pellandin, tandis que M. H. Heiniger fut proclamé président du Conseil de surveillance.

Nul doute que la Caisse du Grand-Saconnex continuera à se développer et à augmenter les services qu'elle rend à toute la population de sa circonscription coopérative.

Cb.

Mot de la fin

- Vous connaissez bien Robert ?
- Oh ! très bien. Hier encore, je lui ai prêté mille francs.
- Alors, c'est que vous ne le connaissez pas.

Collonge-Bellerive (Genève)

Le dimanche 21 mars, la commune de Collonge commémorait le premier quart de siècle d'activité de sa Caisse de crédit mutuel. La journée entière fut réservée à cette manifestation qui devait être, après la proclamation des résultats et l'expression d'une joie légitime, un acte de foi en l'idéal Raiffeisen au service de la commune, cette organisation de base de notre état démocratique.

Le programme général était conçu en deux parties distinctes : la vingt-cinquième assemblée générale ordinaire, à 11 h. 15, au Café Sella, puis la manifestation jubilaire précédée d'un repas en commun à la Salle communale à 12 h. 30.

Présidée avec brio par son sympathique président du Comité de direction, M. Ed. Margand, l'assemblée générale liquida rapidement, quoiqu'avec tout le sérieux requis, les tractanda statutaires comportant l'approbation des comptes et du bilan et les élections statutaires. Tant le procès-verbal du secrétaire M. F. Berger, que le rapport de direction du président M. Ed. Margand, et l'exposé du caissier, M. A. Falquet, et enfin le rapport de l'organe de surveillance du président, M. E. Falquet témoignaient d'une haute conscience dans l'accomplissement des mandats confiés. Nous n'en tirons que quelques chiffres pour illustrer la situation de la Caisse.

Forte de 80 sociétaires, l'institution groupe 165 déposants avec un capital-épargne de 268 064 francs et un capital-obligations de 213 500 francs. Le chiffre du bilan se monte à 610 950 francs alors que le mouvement d'affaires atteint 1 318 369 francs en 830 opérations. Avec le bénéfice réalisé de 3 591 francs, la fortune commune des sociétaires représente la belle somme de 24 245 francs. Ces chiffres sont plus éloquents que tous commentaires pour marquer la place de la Caisse au sein d'une communauté d'habitants résolue de défendre son indépendance économique. Aussi, est-ce avec fierté et sentiment de reconnaissance envers les organes responsables que l'assemblée donne son approbation au bilan 1953.

Après avoir dégusté un des excellents crus du pays en guise d'apéritif, l'assistance se rend au collège pour la seconde partie de la journée.

* * *

La commune progressiste de Collonge peut être fière de son collège tout battant neuf, cet imposant bâtiment fait vraiment l'objet de l'admiration des hôtes du jour. Ceux-ci sont reçus dans la vaste salle communale aux grandes verrières d'où l'on jouit du réveil printanier. Des tables fleuries et garnies appellent la septantaine des convives.

On se sent bien dans une ambiance démocratique à l'échelle locale. Les autorités religieuses et communales sont là, entourant les invités. Par les sentiments et le cœur, on est tout près les uns des autres ; rien ne paraît étranger. C'est la commune où l'homme est tout près de l'homme, où il n'y a aucun anonymat. Chacun a son nom, sa fonction, son visage, son âme. Chacun a pleine conscience de sa place. Nous éprouvons le besoin de remercier la Providence du privilège qui nous est donné de nous sentir libres, mais responsables de cet heureux état de choses.

Tous les toasts refléteront ce cachet communautaire. Le président Margand ouvre les feux par le salut d'usage aux membres des autorités et aux hôtes que nous aurons l'oc-

casation de citer par la suite. Il est encore chargé de présenter la chronique jubilaire qui ne veut être qu'un tribut de reconnaissance aux pionniers de l'œuvre, aux fondateurs, à ceux qui ont assumé les responsabilités au cours de ce quart de siècle d'activité, enfin à tous les sociétaires, aux disparus comme aux présents, qui ont tous fait acte de solidarité et de fidélité. Le chroniqueur rappelle les hésitations du début, les difficultés qui furent surmontées. La volonté de bien faire et la persévérance ont eu raison des oppositions et de l'incompréhension des véritables besoins ruraux. Les chiffres présentés illustrent les services rendus. Par son respect de l'esprit des pionniers, de l'esprit des statuts, l'administration n'a connu aucun revers, n'a subi aucune perte. Une collaboration parfaite n'a cessé de régner. Les portes sont largement ouvertes vers un avenir meilleur encore. Les méritants fondateurs d'une telle œuvre devaient être mis à l'honneur en ce jour. Des 16 qu'ils étaient, les 8 encore en vie et présents reçurent, aux acclamations de l'assistance, un souvenir dédié.

A ce moment, le président se libère de sa fonction et charge M. Dupont de fonctionner comme major de table. Ce dernier s'acquittera de sa tâche avec brio et donnera tour à tour la parole aux invités.

M. Jean Dusseiller, président de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen, apporte le salut fraternel et les compliments les meilleurs des 35 sections fédérées du canton à la Caisse-sœur jubilaire. Dans un rapide coup d'œil rétrospectif sur la naissance du mouvement raiffeiseniste en terre genevoise et sur les chiffres de la statistique, l'orateur fait ressortir la place de vedette que les Caisses de crédit mutuel jouent dans l'économie rurale genevoise. Mais il n'a garde d'oublier les noms de ceux qui en ont tout le mérite, l'archiprêtre Bianchi, fondateur de la première Caisse du canton dans sa paroisse à Avusy et propagateur du mouvement, puis feu le conseiller d'Etat Anken, chef du Département cantonal de l'agriculture, et enfin le chef de service de ce même département, M. H. Berthoud, ingénieur rural.

M. Jacques, maire de Collonge, transmet les félicitations et les remerciements de l'autorité communale et de la population entière à l'institut bancaire local dont la place prépondérante est marquée par la considération générale dont il est l'objet. Il porte un toast à la prospérité future de l'institution au service de tous.

M. Dugerdil représente le département cantonal de l'agriculture. A ce titre, il traduit les sentiments de son chef, M. de Senarclens, conseiller d'Etat et relève la nécessité de la coopération rurale pour l'émancipation de l'individu, pour le respect de sa liberté, de sa personnalité. La mission de la Caisse Raiffeisen est d'autant plus délicate qu'elle manie de l'argent et qu'elle a le devoir moral de le faire travailler à bon escient. Le département de l'agriculture se félicite de l'excellente collaboration qu'il rencontre auprès des Caisses Raiffeisen pour le bien de l'agriculture genevoise.

M. l'archiprêtre Bianchi est à double titre à l'honneur en cette journée. Il y a 25 ans, il venait déposer la semence raiffeiseniste à Collonge alors qu'actuellement il est membre actif de cette Caisse locale, sa nouvelle paroisse de Vésénaz faisant partie de la commune de Collonge. Le pionnier genevois intéresse l'auditoire par ses réminiscences caractéristiques

sur la situation des ruraux à l'époque héroïque des premières fondations, sur sa campagne de propagandiste de l'idéal raiffeiseniste et sur l'évolution du mouvement. Oeuvre d'harmonie, les Caisses Raiffeisen travaillent sur le terrain de la charité, de la justice. L'orateur félicite ses paroissiens de l'avoir compris. Son mot d'ordre : faites l'unanimité des cœurs et restez fidèlement attachés à votre Centrale suisse de Saint-Gall d'où vous viennent lumière, appui et force.

Il appartenait encore au délégué de l'Union, M. G. Froidevaux, reviseur, de transmettre le message des organes de la direction centrale avec leurs congratulations et leurs souhaits. Ayant situé la Caisse Raiffeisen sur le plan de la communauté villageoise, il remet à la Caisse jubilaire le diplôme traditionnel marquant 25 ans de collaboration fructueuse.

Les représentants des Caisses voisines invitées apportent enfin les hommages et les félicitations de leurs sections. Ce sont M. J. Rivole, président de la Caisse de Choulex, M. G. Favre, président de la Caisse de Meinier et M. Ch. Lombard, président de la Caisse de Coligny.

Une partie récréative agrémenta la fin de cette belle journée. Tour à tour se produisent un groupe d'instrumentistes de la fanfare du village, puis des artistes chanteurs, Mme Margand, épouse du président, et M. Laeser, tous deux concurrents sélectionnés du *Maillot jaune de la chanson* et, finalement, un illusionniste en la personne même du caissier, M. A. Falquet.

Les vaillants ruraux de Collonge-Bellerive ont voulu marquer avec solennité l'étape de leur action raiffeiseniste pour repartir avec plus d'enthousiasme encore vers le cinquantenaire.

Ex.

Confignon (Genève)

Le 21 mars 1954, le charmant village de Confignon a pu célébrer non seulement le jubilé de sa Caisse de crédit mutuel, mais aussi celui de cinq des membres dirigeants de cette sympathique institution rurale. En effet, MM. Jos. Berthet, maire, président du Comité de direction, Charles Berthet, caissier, Mgr Charles Comte, rév., curé, président du Conseil de surveillance, Alb. Hotelier et Jules Delecclès pouvaient se glorifier de vingt-cinq années d'activité au sein des organes de la Caisse Raiffeisen. Si un tel jubilé ne présente pas l'importance des cinquantenaires ou centenaires, il offre cependant l'avantage de connaître encore les membres fondateurs. Ceux-ci peuvent vraiment être fiers de leur œuvre maintenant en plein développement.

Le cercle relativement modeste des quatorze membres du début de l'activité de la Caisse, en 1929, s'est rapidement élargi pour former aujourd'hui une importante coopérative de septante-quatre sociétaires de tous les milieux de la population. Comment expliquer le développement extraordinaire de cette institution dont le bilan actuel présente un total de plus de 900 000 francs et dont les réserves dépassent 40 000 francs? En premier lieu, parce que dès le début elle a rempli fidèlement son but, tout entière au service de la communauté villageoise. Avec prudence certes, les comités lui assurèrent un développement continu à la faveur de la confiance et de la collaboration de la population.

Combien importante est la place que la Caisse de crédit mutuel occupe au sein des

communes de Confignon et de Perly-Certoux, la participation à l'assemblée jubilaire le démontre éloquentement; participation non seulement masculine mais aussi féminine par la présence des charmantes épouses des sociétaires. Les brillants rapports des deux présidents, émaillés d'anecdotes et de charmants souvenirs, donnèrent une image véritablement réjouissante des résultats obtenus au cours d'un quart de siècle par cette institution. Celle-ci est devenue, au cours des années, l'œuvre d'entraide villageoise par excellence.

Les représentants des autorités cantonales, M. le conseiller d'Etat de Senarclens et M. H. Berthoud, chef de service au Département de l'agriculture, présentèrent aux sociétaires les vœux du gouvernement genevois. Le vice-président de la Caisse M. Bouvier remercia ensuite, comme il convient, les cinq jubilaires et leur remit en récompense de leur fructueux travail un cadeau offert par la Caisse. Plusieurs personnalités honorèrent de leur présence la cérémonie jubilaire, particulièrement M. le président Cruz (Bernex), M. le président Chillier (Lancy), M. Jollien, caissier (Onex). M. Chillery, en sa qualité de représentant de la Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen, apporta à la jubilaire les vœux de ses sœurs genevoises. Le représentant de l'Union suisse, M. Bücheler, secrétaire de l'Union, apporta le salut cordial de l'Union à la Caisse locale et félicita chaleureusement les cinq fondateurs pour leur œuvre constructive accomplie dans le pur esprit Raiffeisen. Le représentant de la presse, M. Dumuid, rédacteur du *Journal suisse d'agriculture*, participa lui aussi à cette assemblée. La Chorale des sapeurs-pompiers, sous la direction de M. Dupont, agrémenta de chants patriotiques cette magnifique assemblée qui se termina par la lecture d'un délicieux poème dû à la plume d'un sociétaire particulièrement doué.

Cb.

Idee directrice

L'esprit de foi et de charité chrétienne doit être le ressort moteur et la force impulsive de notre infatigable activité. Chers compagnons, ne l'oublions pas! Souvenons-nous toujours que sans la conscience nette de nos devoirs de chrétiens, sans le sérieux souci de leur être fidèles, jamais la tâche imposée aux sociétés de caisses de prêts ne pourra être accomplie. Elles ne feront plus que de vulgaires affaires d'argent et finiront à la longue par ne plus rendre grand service. Plaise à Dieu que cela n'arrive pas, que l'esprit de foi sincère, l'esprit d'ardent amour de Dieu et de nos semblables nous donnent la ferme assurance que par là, et par là seulement, nous obtiendrons les biens terrestres et le bonheur céleste. Plaise à Dieu que cet esprit nous pénètre de plus en plus, nous, nos sociétés et l'ensemble de nos organisations! Qu'il soit un gage de bénédiction pour le temps présent et pour les générations à venir!

F.-G. Raiffeisen en 1887.

Assemblées ordinaires

Hérémece (Valais)

Dimanche 7 mars dernier, notre Caisse a tenu son assemblée générale pour l'approbation des comptes du 44^e exercice. M. Frédéric Mayoraz, président, a la joie de pouvoir saluer la présence de près de 240 personnes venues de tous les villages de la circonscription coopérative. Il les remercie pour leur fidélité et leur appui.

M. Thomas Sierro, secrétaire, donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, adopté avec les remerciements d'usage à son auteur.

Au cours d'un suggestif rapport, le président parle tout d'abord de la tension entre l'Est et l'Ouest. Malgré la fameuse conférence de Berlin, nous restons dans une insécurité latente, la guerre froide continuant son oeuvre de division. Passant en revue la situation économique du canton, M. Frédéric Mayoraz souligne les difficultés rencontrées dans l'écoulement des produits agricoles. Espérons qu'une solution équitable soit trouvée ici aussi, afin de conserver une agriculture saine et forte. Il a ensuite le plaisir de constater que notre Caisse s'est développée d'heureuse façon l'an dernier encore. Il adresse des remerciements aux membres des deux conseils et au caissier ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de l'institution.

Invité à donner quelques chiffres, le caissier, M. Alexandre Mayoraz, proclame les résultats de l'année 1953. *Au 31 décembre dernier, la Caisse comptait 234 membres. Le bilan totalisait Fr. 1 543 000.— en caisse d'épargne reposent Fr. 1 120 000.— répartis sur 561 carnets. Le bénéfice réalisé de Fr. 4 533.30 porte la réserve à Fr. 50 380.45.*

Il appartient ensuite au président du Conseil de surveillance, M. Jean-Joseph Nendaz, de présenter le rapport de l'organe local de contrôle. L'assemblée unanime ratifie les propositions qui lui sont soumises, soit : paiement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales et versement du bénéfice intégral à la réserve.

Les élections se passent sans histoire, les 3 membres sortants étant réélus par acclamation.

L'ordre du jour administratif étant épuisé, le président propose à l'assemblée une petite partie récréative, ce qui a été accueilli avec joie par l'auditoire. Les benjamins de la société sont chargés de servir une petite agape arrosée d'un délicieux fendant.

Cette assemblée laissera aux participants un inoubliable souvenir.

A. M.

Val-d'Illiez (Valais)

Réunis en assemblée générale le 28 mars 1953, les membres de notre Caisse ont entendu la lecture des comptes de l'exercice 1953, commentés par le président du Comité de direction et par le caissier.

Ces comptes bouclent par un bénéfice réjouissant. Le bilan accuse un montant de fr. 2 190 359.64. La réserve atteint le chiffre de fr. 90 100.—.

Le rapport du Conseil de surveillance relève la bonne situation de la Caisse, le dévouement du Comité de direction et l'excellent travail du caissier. Il relève également les considéra-

tions favorables émises par l'Union suisse à la suite de la revision annuelle des comptes.

Les quelque cent membres présents ont ensuite écouté avec beaucoup d'intérêt une excellente conférence de M. Piccot, chef de la station cantonale de zootechnie, à Châteauneuf, sur le sujet « Elevage et alimentation du bétail ». M. Piccot a d'abord exposé la nécessité de posséder un bon bétail d'élevage et les conditions voulues pour obtenir un bétail sélectionné. Les syndicats d'élevage rendent bien des services dans ce domaine. Ils mettent de bons taureaux reproducteurs à la disposition des éleveurs, de sorte que ceux-ci peuvent garder du bétail d'élevage et de rente de première qualité.

L'alimentation joue aussi un rôle important dans l'obtention d'un bétail sain et de rapport. Le conférencier renseigne utilement les agriculteurs sur la manière de nourrir le bétail : ration quotidienne, fourrages complémentaires, choix des concentrés, époque des récoltes, etc. Des préjugés tenaces existent à ce sujet et le conférencier a eu le mérite, grâce à des explications convaincantes et à des exemples appropriés, d'en détruire un certain nombre.

Cette causerie, accompagnée de projections, fut très applaudie. Les propriétaires de bétail sauront certainement mettre à profit les conseils et renseignements pratiques qui ont été donnés.

La séance s'est terminée par la distribution de l'intérêt de la part sociale aux sociétaires.

X.

Mézières (Vaud)

A Corcelles le Jorat avec les Raiffeisenistes Joratois

Le village de Mézières n'ayant pas de grande salle à disposition cette année, la Caisse de Crédit Mutuel a tenu ses assises dans le charmant village de Corcelles le Jorat, le lundi 15 mars.

Un service de cars avait été organisé pour faciliter la participation à l'assemblée des sociétaires éloignés. M. Arnold Duperrex, président, ouvre la séance par des souhaits de bienvenue et salue la présence des invités : MM. Henri Chenevard, syndic et Marc Porchet, président du Conseil communal, qui apporta le salut des autorités communales.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de deux sociétaires et de Monsieur Henri Serex, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, récemment décédé.

Le mouvement général en 1953 a été de Fr. 3 358 034.64 en 1991 opérations. Un bénéfice de Fr. 8 656.85 a été réalisé et porte la réserve à Fr. 110 239.21. Le bilan totalise Fr. 1 648 500.— en chiffre rond. Le nombre des sociétaires, en constante augmentation, est de 243. Ces chiffres démontrent l'importance de notre Caisse et les éminents services qu'elle rend à notre population rurale.

Les rapports des comités de direction et de surveillance, élogieux pour notre dévoué caissier M. Albert Cavin, sont admis à l'unanimité. La série sortante des comités est confirmée dans ses fonctions.

Une assemblée de cette importance, (quelque 170 membres), comporte comme il se doit une partie récréative ; Celle-ci fut très animée par les productions d'une petite fanfare raiffeiseniste ; le cœur d'homme de la localité, sous la direction de M. Martinet, instituteur,

fit également entendre trois beaux cœurs de son répertoire. M. le pasteur Crisinel fit passer sur l'écran deux films tournés dans la contrée par des cinéastes amateurs, et dont l'un faisait revivre les fêtes du 150^e anniversaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération, spécialement la belle manifestation du 12 avril 1953 à Mézières.

Les traditionnelles salées furent ensuite servies, et arrosées par un Grandvaux généreux, produit des vignes que possède à Lavaux la commune de Corcelles le Jorat.

Cette partie familière, où le bon patois vaudois eut sa part, se prolongea jusqu'au moment du départ des cars reconduisant dans leurs villages bon nombre de sociétaires.

G.

Corsier-Corseaux (Vaud)

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le 11 mars dernier, dans la grande salle de Corsier, en présence de 110 sociétaires.

Le président, M. A. Delafontaine présente le rapport du Comité de direction qui esquisse un rapide tour de l'économie mondiale et nationale avant d'aborder l'activité de la Caisse, activité des plus réjouissantes puisque 210 sociétaires y sont inscrits actuellement.

Le Comité de direction et le Comité de surveillance se penchent avec intérêt sur chaque cas et étudient avec soin toute demande.

Les chiffres sont là pour prouver le développement toujours croissant de la Caisse et le bénéfice de l'exercice (fr. 3 749.35) s'il n'est pas énorme en égard au chiffre d'affaires, témoigne bien des facilités accordées aux membres.

M. Delafontaine termine ce rapport concis et complet en adressant ses remerciements à tous ses collaborateurs dévoués et aux membres qu'il engage à faire toujours davantage appel aux services de la Caisse pour leur plus grand bien.

M. Edouard Brunet, caissier, commente brièvement les comptes que chaque sociétaire a sous les yeux.

Au 31 décembre 1953, le bilan totalisait fr. 1 984 400.— en chiffre rond. Dans le secteur des dépôts du public la Caisse d'épargne s'attribue la part du lion, soit fr. 1 168 484.65. Le fond de réserve atteignait la coquette somme de fr. 127 260.—. A l'actif nous trouvons parmi les postes les plus expressifs les placements à terme de fr. 1 479 200.— et les crédits en compte courant de fr. 442 100.—.

M. Brunet s'attache ensuite à donner son point de vue sur les problèmes qui journellement, retiennent son intérêt et tout spécialement sur la tâche jamais en repos du comptable, tâche ardue mais facilitée par l'appui incessant et la compréhension des organes de direction.

Président du Conseil de surveillance M. Louis Volet se plaît à relever le grand travail fourni par le comité de direction et le dévoué caissier. Tous ont bien mérité de la reconnaissance de l'assemblée. A la votation, comptes et conclusions présentés sont admis à l'unanimité et les applaudissements ponctuent rapports et remerciements.

L'assemblée de cette année était marquée d'un heureux événement. En effet, ce jour là 4 membres des organes dirigeants commémoraient le 25^e anniversaire de leur élection, soit MM. Alfred Delafontaine, actuellement président, Henri Gilliard, vice-président, Alfred Taverny et Emmanuel Taverny, res-

pectivement vice-président et membre de la surveillance. Un souvenir leur fut remis pour 25 ans de féconde activité.

Quelques films mettent le point final à une assemblée fort bien réussie, dont tous les participants conserveront un bon souvenir.

Couvet (Neuchâtel)

La Caisse Raiffeisen de Couvet a tenu son assemblée générale samedi 13 mars 1954 à l'Hôtel de l'Aigle, pour prendre connaissance des comptes du 10^e exercice. Une cinquantaine de membres avaient répondu à l'appel des Comités.

Les rapports du Comité de direction, du Caissier et du Conseil de surveillance font ressortir le développement constant et réjouissant de notre Caisse locale qui a su gagner petit à petit la confiance et la faveur du public.

En 1953, le mouvement d'affaires s'est élevé à fr. 1 326 211.92. Comme de coutume, l'effort principal a été porté sur l'épargne et de nombreux nouveaux livrets ont été créés en cours d'exercice, ce qui porte le nombre total des carnets émis depuis la création de la Caisse à environ 350.

Le bilan atteint la somme de fr. 578 757.05, en nette augmentation sur l'exercice précédent. Les prêts hypothécaires se montent à fr. 424 575.— alors que les autres prêts sont de fr. 55 775.—. Le montant total des dépôts sur livrets d'épargne est de fr. 460 345.15, en augmentation d'environ fr. 58 000.— sur l'exercice précédent.

Il est décidé de payer un intérêt de 5 % brut aux parts sociales. Après paiement de cet intérêt, le bénéfice net du 10^e exercice, de fr. 2 339.95, est entièrement versé à la réserve qui s'élève ainsi à fr. 20 249.30.

L'effectif des sociétaires est de 80 unités, en augmentation de 4 sur l'année précédente.

Les Comités donnent des précisions et des éclaircissements sur le litige en cours relatif à l'immeuble Fraissard et les membres présents ont ainsi l'occasion de se documenter à fond sur cette affaire, la presse ayant malheureusement reproduit en son temps des correspondances fort tendancieuses à ce sujet.

Pour marquer la dixième année d'existence de la Caisse Raiffeisen de Couvet, une excellente collation fut servie et une franche gaîté ne cessa de régner tout au long du repas. C'est en effet le 6 février 1944 que la Caisse de Couvet a été fondée, par 29 membres.

La partie officielle fut levée à 21 h. 15 par M. Roger Crétinier, président du Comité de direction.

M. C.

Boudevilliers (Neuchâtel)

Notre Caisse a tenu samedi 6 mars, sa 16^e assemblée générale annuelle, au collège de Boudevilliers. — Cette réunion a eu un très beau succès puisque, membres et invités formaient un tout d'environ 70 personnes.

Le président, M. James Jacot, a ouvert la séance par les salutations d'usage et a présenté le rapport du Comité de Direction. Il a relevé tout d'abord les services nombreux que rend la Caisse Raiffeisen aux habitants de nos villages, Boudevilliers, Malvilliers, La Jonchère et Valangin, son rayon officiel d'activité, tous ayant la possibilité de traiter sur place, à d'excellentes conditions et en toute

sécurité, leurs affaires d'épargne et de crédit. Si la Caisse rend service, son comité de Direction défend jalousement les principes Raiffeisen éprouvés et les applique scrupuleusement.

Puis, le caissier M. Hermann Guyot, a commenté les différents postes des comptes de 1953, s'attardant plus longuement à ceux du compte de Profits et Pertes, qu'il analysa en détail. *Le bilan est en augmentation de fr. 50 000.—, sur celui de 1952 et totalise fr. 850 000.—, dont fr. 587 000.—, sur livrets d'épargne au nombre de 330. Les avoirs en obligations et fonds publics se chiffrent à fr. 170 000.—.* Depuis plusieurs années déjà, la Caisse est reconnue comme établissement de crédit foncier, en raison de son activité dans le domaine des hypothèques. Actuellement les avances contre hypothèques, toutes en premier rang, se montent à fr. 570 000.—. Pendant ce seizième exercice, le roulement d'affaires se chiffre à fr. 1 400 000.—, en 1300 opérations. Le bénéfice d'exercice de fr. 2 920.75 a été entièrement versé au fonds de réserves légal, atteignant maintenant près de 20 000 francs.

Enfin, M. Jean Aiassa, président du Conseil de surveillance, a rappelé que les contrôles de caisse, l'octroi des prêts, l'examen du rapport de revision de l'Office de revision de l'Union suisse, si précieux aux comités et caissiers locaux, permettent de porter un jugement très favorable sur la gérance et la situation financière de notre Caisse. Aussi, M. J. Aiassa propose-t-il d'accepter les comptes et le bilan de 1953, ce qui est fait à l'unanimité.

Après distribution de l'intérêt aux parts sociales, le président passe la parole à M. Alojs Mettraux, chef de train et agent de propagande des CFF.

Le conférencier fit faire à l'auditoire un magnifique voyage du Lötschenthal au Jungfrauoch, par la projection d'une collection de clichés en couleur, tous commentés.

En résumé, belle soirée qui laissera un excellent souvenir.

G.

Chézard-Saint-Martin (Neuchâtel)

Notre Caisse villageoise a tenu son assemblée générale annuelle le mardi 2 mars écoulé sous la présidence de M. Emile Evard, vice-président du Comité de direction et avec l'ordre du jour traditionnel.

M. Evard souhaite la cordiale bienvenue aux quelques 70 membres qui ont répondu à la convocation du comité et adresse une pensée émue à cinq membres décédés au cours de l'exercice écoulé, à savoir, MM. Eugène Favre, Otto Voegtli, Marcelin Dickson, Albert Aeschlimann et Madame Eugène Favre. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté avec remerciements à son auteur, notre ami *Gustave Debely*.

L'ordre du jour appelle la présentation des rapports du Comité de direction, du caissier et du Conseil de surveillance. Par l'organe de son vice-président, *Emile Evard*, il nous est donné connaissance des faits saillants qui ont marqué l'année 1953, sur le plan communal d'abord, puis national et enfin international, au point de vue économique et financier bien entendu. Il constate avec plaisir le développement heureux de notre caisse qui est en constants progrès et ce, grâce pour une bonne part

à la haute conjoncture par laquelle passe l'industrie horlogère qui occupe la grande majorité des ouvriers de notre région. En paysan expérimenté, il relate les contretemps qui ont marqué l'année 1953 pour l'agriculture, année très moyenne, déficitaire dans le rendement de la culture du blé. Il conclut son intéressant exposé en adressant des remerciements à notre dévoué caissier ainsi qu'à Madame Dessoulavy, de même qu'à tous nos membres qui par leur confiance, leur compréhension et leur appui encouragent ceux qui sont à la tâche.

Il appartenait à M. Dessoulavy de nous présenter son rapport de caisse. Notre effectif est de 190 membres. Le montant du bilan est en augmentation de fr. 163 000.—, le chapitre caisse d'épargne en progression de fr. 70 000.—. Tous les services de la caisse ont été amplement mis à contribution si l'on considère que le chiffre d'affaires atteint la somme de fr. 4 333 579.—. En conclusion, le bénéfice de l'exercice se monte à fr. 3 424.12, entièrement versé au fonds de réserve qui atteint à fin 1953 fr. 21 830.63.

C'est enfin M. Paul Boss, président du Conseil de Surveillance qui donne connaissance du rapport de ce dernier. Il atteste que le chiffre du bilan balançant par fr. 1 249 214.95 est bien conforme aux livres comptables. Les fonds confiés à la caisse sont tous placés selon les principes raiffeisenistes éprouvés. En conclusion, il propose à l'assemblée de voter les résolutions tendant à l'acceptation des comptes, ce qui est fait à l'unanimité.

Par suite du départ de la localité du président qui fut en charge depuis la fondation de la caisse en 1942, M. le pasteur Alfred Gygax, à qui nous renouvelons notre reconnaissance pour tout le travail accompli durant ses 12 ans de présidence, nous avons à nommer son remplaçant. M. Emile Evard, vice-président, qui avec compétence a remplacé à plusieurs reprises M. Gygax, ne tient pas à assumer la présidence de la caisse. M. Roger Sandoz, industriel, membre du Comité de direction depuis la fondation également, est proposé et nommé à l'unanimité. Nous lui sommes reconnaissant de vouloir bien, à côté de son activité professionnelle déjà absorbante, faire bénéficier notre caisse de son expérience. Pour compléter le Comité de direction, l'assemblée a porté son choix sur M. Louis Veuve Hoffmann, industriel et député. Nous saluons avec joie l'entrée de M. Veuve dans les organes dirigeants de notre caisse. Son expérience des affaires, ses relations étendues et sa sympathique bonhomie feront de lui un collaborateur compétent et apprécié.

Les membres des deux comités en réélection ont été confirmés dans leurs fonctions pour une nouvelle période ainsi que notre toujours actif et dévoué caissier, M. Robert Dessoulavy.

La distribution de l'intérêt de la part sociale met un point final à cette assemblée qui nous a permis de constater une fois de plus la place qu'occupe dans notre chère commune, la Caisse Raiffeisen. Les innombrables services qu'elle rend à bon nombre de nos concitoyens et l'esprit de confiance et de compréhension réciproque qu'elle a apporté entre gens de professions différentes, paysans, industriels, ouvriers, artisans, commerçants sont les gages certains d'une prospérité future: c'est là notre vœux.

H. B.

Môtiers (Neuchâtel)

La Caisse de crédit mutuel de Môtiers a tenu sa cinquième assemblée générale sous la présidence de M. Albert Chédel.

Le président fit un exposé très précis sur l'activité en 1953. De plus en plus la population môtisane apprécie la Caisse de crédit et fait appel à ses possibilités. Le roulement des espèces s'éleva à la somme de 1 102 522 fr. 94, ce qui est un chiffre remarquable montrant à lui seul combien souvent il est fait appel soit à la Caisse d'épargne soit à la banque proprement dite.

Il appartient au caissier M. Pierre Thiébaud de présenter les comptes. Le bilan accuse la somme de 238 558 fr. 85 et le bénéfice de l'exercice se monte à 1 045 fr. 60, portant ainsi les réserves de la société à 1 613 fr. 15. La Caisse Raiffeisen de Môtiers peut traiter directement toutes les affaires bancaires et se met toujours volontiers à la disposition de ceux qui désirent obtenir des renseignements.

Sur proposition du Comité de surveillance, présidé par M. Charles Schneeberger, l'assemblée adopte les comptes avec des remerciements au président du Comité de direction et au caissier pour leur grand dévouement et l'intérêt qu'ils portent au développement de la Caisse. C'est l'occasion de faire constater combien la collaboration du président et du caissier est heureuse et solide.

L'assemblée prend connaissance des taux fixés par les Conseils pour 1954. La situation de la société permet de continuer à accorder le 2 ½ % en épargne, le 2 ¾ % et 3 % pour les dépôts en obligations à 3 et 5 ans de terme. Les comptes courants créanciers jouiront d'un taux de 1 ½ %. Le président rappelle combien ces taux sont favorables aux clients à notre époque où il devient de plus en plus difficile de placer son argent à de bonnes conditions. Les prêts sont accordés à des taux variant de 3 ½ % à 4 %, sans commission.

Une fois de plus l'occasion est donnée aux organes dirigeants de la Caisse Raiffeisen môtisane d'assurer tous les déposants de la solidité des garanties demandées aux débiteurs. Aucune somme n'est placée sans un sérieux examen des garanties. La discrétion la plus grande est de rigueur et chacun peut travailler avec la Caisse de crédit mutuel de Môtiers en toute confiance.

Quelques renseignements sont encore donnés aux membres concernant la perception de l'impôt anticipé et des formalités à faire pour en obtenir le remboursement.

En formant des vœux pour l'avenir de la Caisse de crédit mutuel de Môtiers en général et pour les membres en particulier, de même que pour toute la population de notre village, le président lève la séance qui s'est déroulée dans un excellent esprit.

Boécourt (Jura)

La Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale annuelle pour son 31^e exercice.

En ouvrant la séance, M. Louis Schaffner, président du comité de direction, présente les souhaits d'usage. Le rapport du caissier, M. Xavier Stéckoffer, fut plein d'indications. Le bilan accuse une nouvelle progression de fr. 346 986.— et totalise fr. 956 963.—. Le roulement atteint fr. 1 710 000.—, résultant de 624 opérations. Le bénéfice net se monte

à fr. 4308.— et a été versé entièrement au fonds de réserve qui atteint fr. 29 827.—. Le président du conseil de surveillance M. l'abbé Barthoulot, a rappelé que les contrôles de caisse, l'octroi de prêts, permettent de porter un jugement très favorable sur la gestion et la situation financière. Les comptes et bilan ont été acceptés à l'unanimité.

Puis M. Guélat, de Courrendlin fit une conférence sur l'aviculture à la campagne. Belle confiance à tous points de vue. Un film sur la Suisse et un autre humoristique, ont complété cette assemblée.

Orsonnens (Fribourg)

Le 14 mars notre caisse de crédit mutuel a tenu sa 26^e assemblée générale.

L'auditoire entendit avec beaucoup d'intérêt les suggestifs rapports du président de la caisse M. G. Berset et du caissier M. Gremaud. Il ressort de ces rapports que notre caisse a continué sa marche ascendante. Le nombre des membres a passé de 74 à 80, soit 6 augmentations. Le bilan atteint environ fr. 620 000.—, il est en augmentation de plus de fr. 56 000.—. Il y a lieu de noter que l'augmentation des Fonds confiés à notre caisse en épargne, obligations et comptes courants est d'environ 55 000 francs. Jusqu'ici notre caisse a toujours pu maintenir des taux très favorables, tant pour les créanciers que pour les débiteurs. Il est cependant regrettable que d'une manière générale les taux de l'épargne aient toujours tendance à la baisse.

En 1953 notre Caisse a octroyé pour plus de fr. 68 000.— de nouveaux prêts à terme. Les services qu'elle rend sont de plus en plus appréciés de la population.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président du Conseil de surveillance M. Ph. Phillot, lequel relève l'excellente gestion de la caisse et le travail ponctuel du caissier. Il propose à l'assemblée d'approuver ces comptes, ce qui est fait.

L'assemblée renouvelle ensuite sa confiance à quatre membres des comités dont le mandat était expiré. Ce sont MM. Jaquier Auguste et Defferard Jules du Comité de direction, Chassot Antoine et Phillot Philippe du Conseil de surveillance.

Puis le président fait une petite causerie sur les 50 ans de Raiffeisenisme en Suisse. Il parle des débuts des Caisses Raiffeisen en Allemagne, puis de leur implantation en Suisse après de longues années de tâtonnements. Il relève les difficultés du crédit rural, du crédit d'exploitation qui existaient à la fin du siècle précédent. Il fait aussi particulièrement ressortir les conditions difficiles dans lesquelles étaient nées les premières caisses Raiffeisen en Suisse. Celles-ci se sont

heureusement développées et forment aujourd'hui une organisation très puissante.

Tout en prenant le verre de l'amitié offert par la Caisse, l'auditoire s'intéresse vivement à cet exposé. L'assemblée se termine ensuite par l'appel et le paiement de l'intérêt de la part sociale.

Cormondes (Fribourg)

Quelque 200 membres de la caisse Raiffeisen se sont réunis sous la présidence de M. Joseph Hayoz, ancien député, pour prendre connaissance du résultat du 43^e exercice. Après la désignation de quatre scrutateurs, M. Emile Haymoz, administrateur, lut le procès-verbal qui fut approuvé sans discussion. M. Gaspard Burgi, syndic, fit un rapport intéressant au nom du Conseil d'administration et M. Arnold Kilchör fut le porte-parole de la commission de surveillance.

M. Emile Haymoz commenta les chiffres d'une manière claire et nette. Le développement de l'établissement se poursuit: de plus en plus, la population apprécie la caisse Raiffeisen. L'effectif a crû une fois de plus, passant de 337 à 345 membres (ce qui est le record de notre canton).

Le bilan dépasse pour la première fois les quatre millions, en augmentation d'un demi-million sur l'an passé. Le bénéfice de 1953 est de fr. 10 184.25 contre fr. 9 101.92 pour l'exercice 1952. Ce bénéfice a été versé intégralement au fonds de réserve, qui est actuellement de fr. 173 483.—. Le chiffre d'affaires — comprenant 5282 opérations — a atteint un nouveau record de presque 12 millions (1952: fr. 11 350 000.—). La population de la région a confié à l'institut plus de 3 millions en épargne, se répartissant sur 1890 carnets, et un quart de million au titre d'obligations; un montant à peu près correspondant est mis au service des débiteurs. Le fait qu'une aussi nombreuse assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes et les rapports pour l'exercice 1953, confirme la réputation confiante dont jouit la caisse de crédit mutuel Raiffeisen dans la région de Cormondes.

A.

MOT DE LA FIN

- Comment ça va ?
- Comme un air de flûte !
- Que veux-tu dire ?
- Eh bien, on bouche un trou et on en ouvre un autre !

Roues de brouettes



en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle en fer

BÜGLI-von AESCH
Langenthal/B

PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

R. SUARD, pharmacien Rue des Deux-Ponts 7 - Tél. (022) 5 08 65

GENÈVE

Tous remèdes pour gros, petit bétail et animaux de basse-cour.

Vaccins - Sérums - Vitamines

Demandez-nous conseil.

Envoi rapide partout.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Il Congresso Raiffeisen 1954

Ad Interlaken sarà dunque l'onore di accogliere i delegati raiffeisenisti il 9-10 maggio pv. Provenienti da tutte le regioni del nostro paese i congressisti si daranno convegno nell'idillico Oberland bernese per la loro annuale adunata. Coi suoi numerosi ristoranti e le moderne vie di comunicazione, Interlaken non è soltanto la «sala ideale dei ricevimenti» od il punto di partenza per magnifiche gite turistiche, bensì ancora uno dei pochi centri in grado d'ospitare grandi congressi dell'importanza del nostro. I Raiffeisenisti non sono più sconosciuti per Interlaken, la cui calorosa ospitalità è assai nota, per aver già avuto il piacere di apprezzarla in occasione dei congressi del 1931, 1946 e 1949.

E ci piace con questa bella occasione ricordare pure come la prima cooperativa svizzera di credito sia strettamente legata al nome del consigliere di stato bernese Edmondo von Steiger. Infatti dopo un contatto personale con Raiffeisen l'illustre consigliere di stato incoraggiò la costituzione di due Casse rurali; contingenti veramente eccezionali non permisero a dette fondazioni di superare le difficoltà iniziali; dopo un breve periodo di attività esse si videro costrette di decidere la liquidazione. Malgrado l'insuccesso, l'on. von Steiger restò egualmente convinto all'ideale di Raiffeisen e con entusiasmo accolse l'invito del pioniere elvetico Traber di partecipare alle prime manifestazioni pubbliche allorché, sul sorgere del nuovo secolo, l'idea del mutuo aiuto nel campo finanziario incominciava a far breccia anche fra le nostre popolazioni rurali. E ben si può immaginare la sua grande soddisfazione nel constatare che l'idea nella quale aveva riposto ogni migliore simpatia andava incontrando fecondo entusiasmo anche nelle sue regioni.

Il cantone di Berna con le sue 118 Casse rurali figura al 2° rango dei cantoni svizzeri. L'Oberland bernese contava al 31 dicembre 1953 56 Casse, raggruppati 5772 soci e con una cifra di bilancio di 50 milioni di franchi. Anche la parte di lingua francese, «l'indipendente» giura bernese, non è restia all'idea raiffeisenista. 61 Casse con oltre 4858 soci ed una somma di bilancio di 38 milioni stanno a dimostrare che l'idea aleggiata caldamente dall'abate Montavon aveva incontrato un'atmosfera di assai benevole attenzione e comprensione.

Il congresso 1954 si svolgerà con il

rituale programma. Nel pomeriggio della domenica si svolgerà l'assemblea della cooperativa di fidejussione dell'Unione, mentre la serata sarà dedicata alla tradizionale funzione di ricevimento. Ai delegati sarà pure offerta grata occasione di passare qualche oretta in compagnia, in allegra atmosfera di canti patriottici e di musica scelta; sarà pure data possibilità di proficuo scambio d'opinioni e di sedere magari accanto ai propri regionali revisori senza dover discutere bilanci, conti debitori o posizioni non nel voluto perfetto ordine. Sarà una vera serata familiare nel corso della quale ognuno simpatizzerà per nuove relazioni o per rafforzamento magari di vecchie amicizie.

L'assemblea dei delegati sarà tenuta sotto la presidenza del consigliere nazionale sig. Eugster, il lunedì 10 maggio e si svolgerà nel grandioso e magnifico palazzo del Kursaal di Interlaken. Dopo il discorso d'apertura del presidente e la nomina dell'ufficio assembleare, i signori direttori dell'Unione Centrale presenteranno l'abituale rapporto sull'attività dei rispettivi servizi. Il consiglio di sorveglianza sottoporrà all'assemblea proposte per la ripartizione del beneficio, prevedendo la distribuzione di un interesse lordo del 4% alle quote sociali, pari a Fr. 350 000.—

L'assemblea generale sarà inoltre chiamata a nominare tre nuovi membri per completare il consiglio di amministrazione, in ossequio alla decisione assembleare del 21-23 giugno 1953 che prevedeva un aumento dei membri-consiglieri da 7 a 11. Come tutti si ricorderanno, l'assemblea di San Gallo dell'anno scorso aveva già provveduto ad una nomina parziale, chiamando il direttore dimissionario sig. Stadelmann a far parte della amministrazione.

Con vero spirito di giustizia e di patriottica collaborazione, il consiglio di amministrazione ha previsto l'assegnazione di un seggio ad un rappresentante delle regioni di lingua italiana, in omaggio agli eccellenti successi registrati dal movimento raiffeisenista in queste regioni. L'onore è andato al Ticino, che delegherà uno dei suoi figli nel consesso direttivo dell'Unione.

Il consiglio di direzione propone ai delegati la nomina del sig. prof. Ceppi. Dopo il pranzo, così come vuole la consuetudine, i delegati visiteranno i dintorni.

Il servizio di organizzazione del congresso ha previsto quest'anno tre gite-sorpresa. La meta non sarà nota in anti-

cipo, ciò che darà una impronta del tutto particolare all'escursione.

Il programma è quindi abbastanza denso e sarà curato in ogni particolare; i sigg. direttori di scena e buttafuori faranno a gara per assicurare ai nostri congressisti un'organizzazione perfetta ed una calorosa accoglienza.

Coll'augurio che anche il 51esimo congresso raiffeisenista svizzero possa anche quest'anno svolgersi in atmosfera di reciproca comprensione e di schietta fiducia, porgiamo a tutti il più cordiale arrivederci ad Interlaken il 9 e 10 maggio pv.

Avete mai osservato l'edificio costruito da un formicaio? Tutte le formiche s'intendono ed operano in comune, e ne esce un lavoro prodigioso. Disperdete quella società, e vedrete a quanto poco riuscirà ciascuna formica di per sé.

C. Cantù.

La cooperativa di fidejussione

Il consiglio di amministrazione della cooperativa di fidejussione dell'Unione Svizzera delle Casse rurali ha tenuto il 9 marzo us., sotto la presidenza del consigliere nazionale on. Eugster, l'annuale seduta per l'esame della gestione 1953.

Il gerente sig. dr. Edelmann, ha illustrato l'attività svolta, sottolineando come i vantaggi offerti da questa istituzione complementare dell'Unione vengano a poco a poco ad incontrare sempre più larghe simpatie presso le nostre affiliate.

Nel 1953 vennero presentate 276 nuove domande di fidejussione, contro 235 nell'anno precedente; sono state accordate garanzie per 1,75 milioni, suddivise in 252 fidejussioni. In questi primi dodici anni d'esercizio vennero esaminate 1856 domande di fidejussione, delle quali 1608, per complessivi 11,6 milioni, evase tutte affermativamente. A fine dicembre us. il portafoglio degli obblighi comprendeva ancora 983 operazioni per 5 milioni 423 mila franchi; anche nel periodo annuale non venne lamentata perdita alcuna, ed il conto profitti e perdite chiude attivamente.

L'assemblea generale dovrà decidere circa l'impiego del beneficio netto di Fr. 47 813.40. Il consiglio di amministrazione propone la distribuzione di un interesse lordo del 2%, pari a Fr. 16 912.— mentre per la differenza di Fr. 30 901.40 è prospettata l'assegnazione al fondo di riserva.

In conseguenza del buon andamento finanziario, il consiglio di amministrazione ha deciso una nuova riduzione dei premi annuali per le fidejussioni prestate a $\frac{1}{4}$ % ed a $\frac{1}{2}$ %. Vale a dire che a partire dal 1 aprile 1954 tutti i beneficiari di fidejussione dovranno versare alla cooperativa un premio corrispondente ad $\frac{1}{4}$ % dell'importo della fidejussione, se la cooperativa è chiamata a garantire sussidiariamente un mutuo ipotecario, mentre il premio sarà di $\frac{1}{2}$ % se il mutuo sarà garantito unicamente dalla cooperativa di fidejussione.

Ciò semplificherà senz'altro anche il compito delle singole Casse affiliate, le quali potranno così facilmente conglobare il premio dovuto alla cooperativa nel tasso ordinario.

Si rispecchierà quindi la situazione seguente: un debitore chiede ad una Cassa rurale un mutuo di Fr. 10 000.— ed offre quale garanzia ipotecaria beni immobili il cui valore venale realizzabile in qualsiasi momento si aggiri sui 12 000 franchi.

La Cassa rurale potrà allora anticipare, a valere sulla garanzia ipotecaria, unicamente un importo di Fr. 7 800-8 000 al massimo. La differenza, vale a dire 2 200/2 000 potrà venir accordata quale supplemento se la cooperativa di fidejussione concederà il suo concorso alla Cassa rurale.

In questo caso il debitore pagherebbe il tasso del $3\frac{1}{2}$ % (come per le ipoteche di primo grado) sull'intero importo del mutuo, in più un supplemento di $\frac{1}{4}$ % sull'importo garantito dalla fidejussione, vale a dire su Fr. 2 200/2 000.

E' questa una situazione di favore ed assai provvida offerta ai debitori a corto di garanzie; essa dovrebbe senz'altro permettere a molte nostre affiliate di ricorrere più frequentemente all'ausilio della cooperativa di fidejussione, per l'aiuto a debitori un po' deboli ma meritevoli di appoggio.

Più vasta sarà la cooperazione e tanto meno oneroso diventerà il contributo per l'intervento della cooperativa per la garanzia da essa prestata.

La diminuzione dell'interesse

Da studi fatti durante lo scorso anno venne provato che il reddito dei prestiti statali ha subito un po' ovunque — dal 1946 a febbraio 1953 — un aumento variante dal 7 al 75 %.

La Svizzera invece è l'unico paese nel quale si registra un movimento contrario, il reddito essendo passato dal 3,10 al 2,65% alla fine del 1952. La tendenza

al ribasso ai mantenne anche durante tutto il 1953 ed a fine dicembre il reddito medio si è ridotto a 2,33%. In proposito è interessante ricordare come el 1925 esso sia stato press'a poco del 5%, mentre nel 1940 s'aggirava ancora attorno al 4%. Nello spazio di trenta anni si è quindi avuta una inflessione del 50%.

E' evidente che simile riduzione tocchi dapprima il ceto dei piccoli risparmiatori e tutti coloro che hanno sudato assai per costituire alcune economie per la vecchiaia. La conclusione pratica è in realtà la seguente: mentre un capitale di 100 000 Fr. rendeva 5 000 Fr. nel 1925, oggi il suo frutto è inferiore alla metà, senza tenere conto poi delle esigenze fiscali. La collettività ed in primo luogo le istituzioni pubbliche e private d'assicurazione e di previdenza sociale devono pure sopportarne le incontestabili ripercussioni; l'attuale tasso essendo addirittura inferiore al rapporto-base della struttura finanziaria della maggior parte degli istituti di una certa influenza per il mercato monetario i quali prevedono per i loro affari un interesse tecnico di almeno il 3%.

In relazione allo sviluppo registrato in questi ultimi anni dalle istituzioni di previdenza sociale e dalle società di assicurazione, è facile persuadersi che l'evoluzione del tasso più sopra illustrata ha conseguenze dirette in tutti i ceti della popolazione.

E queste sono delle gravi e vere preoccupazioni che sempre hanno dato esca a particolari rilievi in occasione di recenti assemblee di istituti bancari. E' infatti comprensibile come il fattore interesse desti nelle attuali contingenze ansie fra i nostri finanziari, i quali vedono nella costante diminuzione del reddito un elemento passivo e turgido di incertezze in qualsiasi matematico calcolo di probabilità; coll'andar del tempo potrebbero anche verificare la disparata ipotesi di una disgraziata paralizzazzione dello spirito del risparmio, con ogni più grave nefasta conseguenza sulla vita economica, ivi compresi pure gli istituti nazionali d'assicurazione.

Non va infatti dimenticato che colla sempre crescente partecipazione ad istituti di assicurazione e di previdenza sociale (casse pensioni, AVS. ecc.) il problema del tasso d'interesse a condizioni normali rientra vieppiù nelle costanti-base della vita nostra economica e sociale.

Vendita a pagamenti rateali

Anche nel commercio delle automobili la vendita a pagamenti rateali va assumendo forme sempre più impressionanti,

tanto che in questi ultimi tempi (vedi consiglio nazionale del 19.3.54) è stata ventilata da più parti — chissà se non con un certo qual pizzico di ragione — l'eventualità di introdurre un controllo ufficiale per simile genere di contrattazioni. Nel suo rapporto annuale 1953 la banca di credito S.A. di Zurigo espone alcuni dati che permettono qualche visione abbastanza precisa sulla vastità del problema e delle sue ripercussioni nella vita sociale popolare. Dei prestiti accordati per acquisti di autovetture, il 43 % oscillava tra i 2 000 e 4 000 Fr.; il 28 % tra i 4 000 e 6 000 Fr. e nel 15 % dei casi l'importo del mutuo era inferiore a 2 000 Fr. Solo l'11 % dei prestiti oscilla tra i 6 e 10 mila franchi, mentre il 3 % presenta somme superiori ai 10 000 Fr. Il 25 % degli affari trattati prevedono il rimborso totale entro 15 mesi; il 57 % entro 25 mesi ed il 18 % una durata superiore.

La maggior parte degli acquirenti di vetture con pagamento rateale ha un reddito annuo inferiore a Fr. 12 000; il 14 % inferiore a 6 000; solo un terzo vanta uno stipendio annuo superiore ai 12 000 Fr.

Circa il 50 % delle vetture vendute con questo sistema di pagamento sono destinate ad uso privato, mentre il resto interessa attività commerciale. Evidentemente la maggior parte degli acquirenti del genere sono reclutati fra gli stipendiati; il 48 % appartiene alla classe impiegatizia, ed il 14 % tocca a quella operaia; gli artigiani indipendenti rappresentano il 29 %, mentre i liberi professionisti vi concorrono per la misura del 9 %.

Sulla pubblica stampa sono apparse in questi ultimi tempi ripetute raccomandazioni molto serie, attiranti l'attenzione sui pericoli degli acquisti con pagamenti rateali, acquisti che troppo spesso finiscono con epiloghi dannosi, privando l'acquirente delle somme già versate e dell'oggetto comperato nei casi di intervenuta insolvenza nel pagamento di rate scadute.

Per gli acquisti con pagamenti rateali occorre avantutto disporre di taluni elementi certi che abbiano ad assicurare la possibilità di assolvere completamente e ad ogni scadenza pattuita l'impegno assunto.

MOT DE LA FIN

— Je t'ai prêté cinq francs la semaine passée et tu m'avais dit n'en avoir besoin que pour peu de temps.

— Ce n'était pas un mensonge: au bout d'une heure ils étaient dépensés.

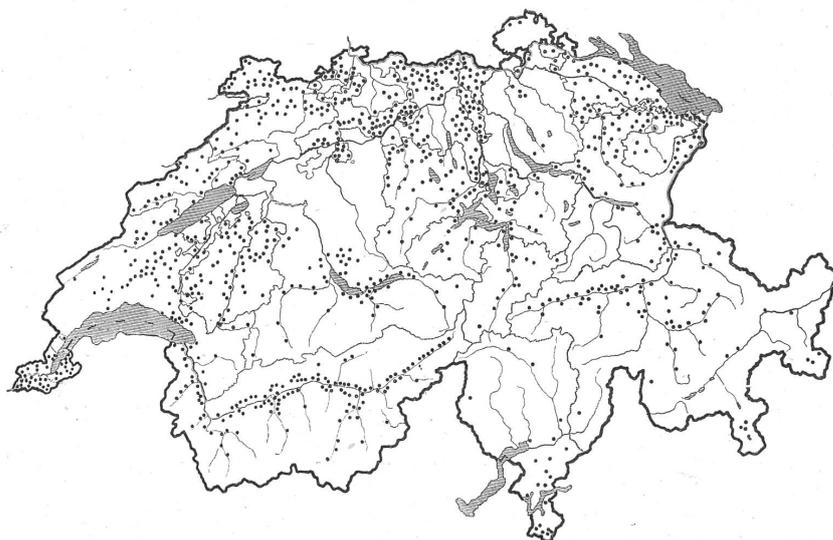
La Suisse raiffeiseniste à fin 1953

La Svizzera raiffeisenista alla fine 1953

969 Caisses Raiffeisen

dont

- 312 en Suisse romande
- 583 en Suisse alémanique
- 35 en Suisse italienne
- 39 en Suisse romanche



Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.	Somme du bilan Fr.	Roulement Fr.
Argovie	94	11 905	58 008	95 337 703	6 681 697	142 916 419	229 087 071
Appenzell R.-E.	3	490	1 526	3 159 331	138 627	4 253 692	6 999 320
Appenzell R.-I.	3	221	1 266	2 514 778	88 760	2 893 699	5 996 044
Bâle-Campagne	14	2 640	9 450	14 828 793	1 130 452	24 649 969	57 407 970
Berne	118	10 630	37 768	67 144 307	3 029 861	88 997 743	157 538 756
Fribourg	67	6 765	33 114	50 867 369	3 694 953	75 625 663	139 763 577
Genève	35	2 030	5 215	9 182 405	717 516	18 100 553	51 553 040
Glaris	1	135	687	1 356 567	45 234	1 522 458	1 414 810
Grisons	80	5 134	16 178	18 540 207	1 345 811	40 934 252	87 915 642
Lucerne	43	4 516	27 406	33 923 399	1 996 330	48 714 127	149 594 327
Neuchâtel	29	2 213	8 027	12 216 238	509 963	18 630 001	34 893 609
Nidwald	5	471	3 865	5 306 610	286 848	6 192 976	10 513 280
Obwald	4	445	2 053	3 629 492	159 966	4 922 984	9 143 168
Saint-Gall	81	15 003	84 526	151 860 196	12 412 622	249 168 567	647 770 636
Schaffhouse	3	383	1 826	3 114 168	202 401	5 317 719	6 904 575
Schwyz	14	2 221	12 521	16 148 265	917 190	22 283 404	37 664 885
Soleure	70	9 411	48 953	85 984 083	5 898 662	124 735 551	187 941 630
Tessin	29	1 398	1 155	2 412 115	106 872	8 231 873	20 417 465
Thurgovie	44	6 262	28 199	57 420 030	5 818 943	125 808 671	311 749 085
Uri	17	1 362	5 934	8 854 226	377 619	11 211 097	17 465 441
Vaud	71	5 953	19 505	34 971 968	2 995 058	56 911 234	122 334 353
Valais	123	12 898	32 005	50 151 024	3 655 078	84 119 000	136 784 684
Zoug	11	1 048	4 494	7 392 828	259 020	10 000 442	23 680 223
Zurich	10	703	3 166	4 848 035	427 154	10 383 280	19 677 205
1953	969	104 237	446 847	741 164 137	52 896 277	1 186 525 374	2 474 210 796
1952	950	101 163	429 310	687 756 627	49 098 664	1 101 606 275	2 321 369 451
Augmentation en 1953	19	3 074	17 537	53 407 510	3 797 613	84 919 099	152 841 345